

ANNEXE B

Récapitulatif des tableaux

Tableau n°	Libellé	Délai t + mois (jours le cas échéant) (1)	Période couverte (2)
1	Principaux agrégats - données trimestrielles	2	À partir de T1 1995
1	Principaux agrégats - données annuelles	2 -/9	À partir de 1995
2	Principaux agrégats des administrations publiques - données annuelles	3/9	À partir de 1995
3	Tableaux par branche d'activité - données annuelles	9/21	À partir de 1995
5	Dépense de consommation finale des ménages par fonction - données annuelles	9	À partir de 1995
6	Comptes financiers par secteur institutionnel (opérations) - données annuelles	9	À partir de 1995
7	Comptes de patrimoine financier - données annuelles	9	À partir de 1995
8	Comptes non financiers par secteur institutionnel - données annuelles	9	À partir de 1995
801	Comptes non financiers par secteur institutionnel - données trimestrielles	85 jours (4) (5) (6)	À partir de T1 1999
9	Impôts et cotisations sociales par type et par sous-secteur bénéficiaire, y compris liste nationale des impôts et cotisations sociales - données annuelles	9	À partir de 1995
10	Tableaux par branche d'activité et par région, niveau II de la NUTS - données annuelles	12 (3)/24	À partir de 2000
11	Dépenses des administrations publiques par fonction - données annuelles	12	À partir de 1995
12	Tableaux par branche d'activité et par région, niveau III de la NUTS - données annuelles	24	À partir de 2000
13	Comptes des ménages par région, niveau II de la NUTS - données annuelles	24	À partir de 2000
15	Tableau des ressources aux prix de base, y compris passage aux prix d'acquisition - données annuelles	36	À partir de 2010
16	Tableau des emplois aux prix d'acquisition - données annuelles	36	À partir de 2010
17	Tableau entrées-sorties symétrique aux prix de base - données quinquennales	36	À partir de 2010
20	Tableau croisé des actifs fixes par branche d'activité et par produit - données annuelles	24	À partir de 2000
22	Tableau croisé de la formation brute de capital fixe par branche d'activité et par produit - données annuelles	24	À partir de 1995
26	Comptes de patrimoine non financier - données annuelles	24	À partir de 1995
27	Comptes financiers des administrations publiques - données trimestrielles	85 jours (4) (5)	À partir de T1 1999

Tableau n°	Libellé	Délai t + mois (jours le cas échéant) ⁽¹⁾	Période couverte ⁽²⁾
28	Dettes publiques (critère de Maastricht) - données trimestrielles	3	À partir de T1 2000
29	Droits à pension acquis à une date donnée dans le cadre de l'assurance sociale - données trisannuelles	24	À partir de 2012

t = Période de référence (année ou trimestre).

(1) En tout état de cause, les variables sont transmises à la Commission (Eurostat) au plus tard le jour où elles sont publiées par l'autorité nationale. Lorsque des données qui ont déjà été transmises à la Commission (Eurostat) sont révisées, ces données révisées sont transmises à la Commission (Eurostat) au plus tard le jour où elles sont publiées par l'autorité nationale.

(2) Applicable à l'ensemble du tableau, à l'exception des postes sélectionnés (voir détails des tableaux).

(3) Applicable à des postes sélectionnés (voir détails des tableaux).

(4) Le délai de 85 jours est applicable aux États membres dont la monnaie est l'euro. Pour les États membres dont la monnaie n'est pas l'euro, le délai de transmission des données est de 3 mois.

S'ils sont marqués comme "non publiés" à l'échelon national, les chiffres provisoires transmis avant que n'expire le délai de 85 jours ne devraient pas être publiés à l'échelon européen pour les États membres concernés. Les chiffres finalisés correspondants sont transmis par les États membres concernés avant l'expiration du délai de 3 mois. La transmission, dans un délai de 85 jours, des chiffres corrigés des variations saisonnières et des séries de volume chaînées se fait à titre volontaire.

Pour les États membres qui deviendront membres de l'Union économique et monétaire après l'entrée en vigueur du présent règlement, le délai applicable pour la transmission des données est de 85 jours à compter de la date d'entrée dans l'Union monétaire.

(5) Si un État membre transmet la série complète de données dans les 85 jours, les données ne doivent pas être transmises dans un délai de 3 mois.

(6) Pour les États membres dont le produit intérieur brut en prix courants représente moins de 1 % du total du produit intérieur brut de l'Union européenne, seules les données relatives à certains postes sont obligatoires (voir détails du tableau 801).

Tableau 1 — Principaux agrégats — exercices trimestriel ⁽¹⁾ et annuel

Code	Liste des variables	Ventilation ⁽²⁾	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés ⁽¹⁰⁾
Valeur ajoutée brute et produit intérieur brut				
B.1b	1. Valeur ajoutée brute aux prix de base	A*10	x	x
D.21	2. a) Impôts sur les produits ⁽³⁾		x	x
D.31	b) Subventions sur les produits ⁽³⁾		x	x
B.1*b	3. Produit intérieur brut aux prix du marché		x	x
Emplois du produit intérieur brut				
P.3	4. Dépense totale de consommation finale		x	x
P.3	5. a) Dépense de consommation finale des ménages (concept intérieur)	Durabilité ⁽⁴⁾	x	x
P.3	b) Dépense de consommation finale des ménages (concept national)		x	x
P.3	6. Dépense de consommation finale des ISBLSM		x	x
P.3	7. Dépense de consommation finale des administrations publiques		x	x
P.31	a) Dépense de consommation individuelle		x	x
P.32	b) Dépense de consommation collective		x	x
P.4	8. Consommation finale effective		x	x
P.41	a) Consommation individuelle effective		x	x

Code	Liste des variables	Ventilation ⁽²⁾	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés ⁽¹⁰⁾
P.5	9. Formation brute de capital		x	x
P.51b	a) Formation brute de capital fixe	AN_F.6 ⁽⁵⁾	x	x
P.52	b) Variation des stocks		x	x ⁽⁶⁾
P.53	c) Acquisitions moins cessions d'objets de valeur		x	x ⁽⁶⁾
P.6	10. Exportations de biens (fob) et services		x	x
P.61	a) Biens		x	x
P.62	b) Services		x	x
	Exportations de biens (fob) et services à destination des États membres dont la monnaie est l'euro, de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro (S.21) ⁽⁷⁾		x	x
	S.xx (S.21-S.2I) États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro) ⁽⁷⁾		x	x
	Exportations de biens (fob) et services à destination des pays non membres de l'UE et des organisations internationales non résidentes de l'Union européenne (S.22) ⁽⁷⁾		x	x
P.7	11. Importations de biens (fob) et services		x	x
P.71	a) Biens		x	x
P.72	b) Services		x	x
	Importations de biens (fob) et services en provenance des États membres dont la monnaie est l'euro, de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro (S.21) ⁽⁷⁾		x	x
	Importations de biens (fob) et services en provenance des États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et des institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro) (S.xx (S.21-S.2I)) ⁽⁷⁾		x	x
	Importations de biens (fob) et services en provenance de pays non membres de l'UE et d'organisations internationales non résidentes de l'Union européenne (S.22) ⁽⁷⁾		x	x
B.11	12. Solde des échanges extérieurs de biens et services		x	x ⁽⁶⁾
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut, impôts sur la production et les importations, subventions				
B.2 + B.3b	13. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut		x	
D.2	14. Impôts sur la production et les importations		x	
D.3	15. Subventions		x	

Code	Liste des variables	Ventilation (2)	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés (10)
Population, emploi, rémunération des salariés				
	16. Données sur la population et l'emploi			
POP	a) Population totale (en milliers)			
EMP	b) Emploi dans les unités de production résidentes (milliers de personnes employées, milliers d'heures travaillées et milliers d'emplois (8)) et emploi des résidents (milliers de personnes)	A*10 (9)		
ESE	c) Travailleurs indépendants	A*10 (9)		
EEM	d) Salariés	A*10 (9)		
D.1	17. Rémunération des salariés travaillant dans des unités de production résidentes et rémunération des salariés résidents	A*10	x	
D.11	a) Salaires et traitements	A*10	x	
D.12	b) Cotisations sociales à la charge des employeurs	A*10	x	

(1) Les données trimestrielles doivent être fournies non corrigées des variations saisonnières et corrigées des variations saisonnières (y compris des effets de calendrier, le cas échéant). Les données trimestrielles corrigées des variations saisonnières aux prix de l'année précédente ne doivent pas être fournies. La fourniture de données trimestrielles uniquement corrigées des effets de calendrier est facultative.

(2) Économie totale si aucune ventilation n'est indiquée.

(3) Ventilation entre impôts et subventions pour les comptes trimestriels à titre facultatif.

(4) Ventilation par durabilité pour les comptes annuels: biens durables, biens semi-durables, biens non durables, services.

Ventilation par durabilité pour les comptes trimestriels: biens durables et autres.

(5) AN_F6: Ventilation des actifs fixes:

AN.111 Logements

AN.112 Autres bâtiments et ouvrages de génie civil

AN.113 + AN.114 Machines et équipements + systèmes d'armes

— AN.1131 Matériels de transport

— AN.1132 Équipements TIC (*)

— AN.113 + AN.114 Machines et équipements + systèmes d'armes (*)

AN.115 Ressources biologiques cultivées

AN.117 Droits de propriété intellectuelle

(*) À titre facultatif.

(6) Uniquement en prix de l'année précédente.

(7) Les importations et les exportations sont ventilées comme suit:

a) S.21 États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro;

b) S.xx (S.21) S.21 États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro);

c) S.22 Pays non membres l'Union européenne et organisations internationales non résidentes dans l'Union européenne, compte tenu de ce qui suit:

— les ventilations de l'UEM et de l'UE devraient représenter la composition effective à la fin de chaque période de référence ("composition évolutive");

— les données relatives aux périodes de référence à partir de 2012 devraient être fournies obligatoirement en prix courants, aux prix de l'année précédente et en données chaînées;

— les données relatives aux périodes de référence 2008-2011 devraient être fournies obligatoirement en prix courants, les données aux prix de l'année précédente et les données chaînées étant fournies à titre facultatif;

— les données relatives aux périodes de référence 1999-2007 devraient être fournies en prix courants à titre facultatif.

(8) À titre facultatif.

(9) A*10 uniquement pour l'emploi total, les travailleurs indépendants et les salariés des unités de production résidentes.

(10) Les données annuelles et trimestrielles aux prix de l'année précédente ne doivent pas être fournies pour l'année de référence 1995.

Tableau 2 — Principaux agrégats des administrations publiques

Code	Opération	Secteurs et sous-secteurs (*) (1) (2)
P.1	Production	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.11 + P.12	— Production marchande et production pour emploi final propre	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

Code	Opération	Secteurs et sous-secteurs (*) (1) (2)
P.13	— Production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.131	Paiements au titre de la production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.132	Autre production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.11 + P.12 + P.131	Production marchande, production pour emploi final propre et paiements au titre de la production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.2	Consommation intermédiaire	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.1b	Valeur ajoutée brute	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.51c	Consommation de capital fixe	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.1n	Valeur ajoutée nette	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.1p	Rémunération des salariés à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.29p	Autres impôts sur la production à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.39r	Autres subventions sur la production à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.2n	Excédent net d'exploitation	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.2r	Impôts sur la production et les importations à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.21r	Impôts sur les produits à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.211r	TVA à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.29r	Autres impôts sur la production à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4r	Revenus de la propriété à recevoir (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.41r	Intérêts à recevoir (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.42r + D.43r + D.44r + D.45r	Autres revenus de la propriété à recevoir (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.3p	Subventions à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.31p	Subventions sur les produits à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

Code	Opération	Secteurs et sous-secteurs (*) (1) (2)
D.39p	Autres subventions sur la production à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4p	Revenus de la propriété à payer (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4p_S.1311	dont revenus à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) (1) (4)	S.1312, S.1313, S.1314
D.4p_S.1312	dont revenus à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) (1) (4)	S.1311, S.1313, S.1314
D.4p_S.1313	dont revenus à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) (1) (4)	S.1311, S.1312, S.1314
D.4p_S.1314	dont revenus à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) (1) (4)	S.1311, S.1312, S.1313
D. 41 p	— Intérêts à payer (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.42p + D.43p + D.44p + D.45p	— Autres revenus de la propriété à payer (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.5n	Solde net des revenus primaires	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.5r	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.61r	Cotisations sociales nettes à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.611r	— dont cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.613r	— dont cotisations sociales effectives à la charge des ménages	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7r	Autres transferts courants à recevoir (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.5p	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.62p	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.632p	Transferts sociaux en nature – production marchande achetée, à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.62p + D.632p	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature et transferts sociaux en nature – production marchande achetée, à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7p	Autres transferts courants à payer (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7p_S.1311	dont transferts à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) (1) (4)	S.1312, S.1313, S.1314
D.7p_S.1312	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) (1) (4)	S.1311, S.1313, S.1314

Code	Opération	Secteurs et sous-secteurs (*) (1) (2)
D.7p_S.1313	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) (1) (4)	S.1311, S.1312, S.1314
D.7p_S.1314	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) (1) (4)	S.1311, S.1312, S.1313
B.6n	Revenu disponible net	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.3	Dépense de consommation finale	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.31	— Dépense de consommation individuelle	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.32	— Dépense de consommation collective	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.8b	Épargne brute	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.8n	Épargne nette	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.9r	Transferts en capital à recevoir (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.91r	— Impôts en capital à recevoir (1)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.92r + D.99r	— Autres transferts en capital et aides à l'investissement à recevoir (1) (2)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.9p	Transferts en capital à payer (1) (2)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.9p_S.1311	dont transferts à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) (1) (2) (4)	S.1312, S.1313, S.1314
D.9p_S.1312	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) (1) (2) (4)	S.1311, S.1313, S.1314
D.9p_S.1313	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) (1) (2) (4)	S.1311, S.1312, S.1314
D.9p_S.1314	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) (1) (2) (4)	S.1311, S.1312, S.1313
D.92p	— Aides à l'investissement à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.5	Formation brute de capital	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.51b	— Formation brute de capital fixe	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.52 + P.53	— Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
NP	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

Code	Opération	Secteurs et sous-secteurs (*) (1) (2)
OP5ANP	Formation brute de capital et acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.9	Capacité (+) / besoin (-) de financement net(te)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
TE	Total des dépenses	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
TR	Total des recettes	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.995	Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales dus non recouvrables (1) (2) (3)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
PTC	Total des crédits d'impôts à payer (5) (6) (7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
TC	— dont partie qui excède les créances des contribuables (5) (6) (7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

(*) Secteur et sous-secteurs:

S.13 Administrations publiques. Ventilation des sous-secteurs:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(1) Les données relatives aux sous-secteurs doivent être consolidées au sein de chaque sous-secteur mais pas entre sous-secteurs. Les données du secteur S.13 correspondent à la somme des données des différents sous-secteurs, à l'exception des postes D.4, D.7 et D.9 (ainsi que de leurs sous-postes) pour lesquels il convient de consolider les données entre sous-secteurs (avec des informations de contrepartie).

(2) D.995 doit être déduit de D.99r. Aucun montant du poste D.995 ne doit être inclus dans D.9p.

(3) Ventilation par sous-secteur bénéficiaire à titre facultatif.

(4) Si des paiements substantiels ont lieu entre sous-secteurs pour des postes autres que D.4, D.7 et D.9 et leurs sous-postes, prière de les indiquer dans une note d'accompagnement.

(5) Un crédit d'impôt est une réduction d'impôt dont le montant est directement déduit d'une créance fiscale normalement due par un ménage ou une entreprise. Un crédit d'impôt à payer est un crédit d'impôt pour lequel tout montant excédant le montant de la créance fiscale (normalement due) est versé au bénéficiaire. Le montant total des crédits d'impôt à payer est comptabilisé en dépenses des administrations publiques ("Total des crédits d'impôts à payer" — PTC); il convient également d'indiquer séparément la "composante transférée" (TC) qui correspond à la partie de ces crédits d'impôt à payer qui dépasse les créances des contribuables et leur est effectivement versée.

(6) Transmission facultative des données pour les sous-secteurs.

(7) Transmission facultative des données relatives aux années de référence antérieures à 2012. La transmission est obligatoire pour les années de référence à partir de 2012.

Tableau 3 — Tableaux par branche d'activité

Code	Liste des variables	Ventilation (1) (3)	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés (2)
Production				
P.1	1. Production aux prix de base par branche d'activité	A*21/A*64	x	
P.2	2. Consommation intermédiaire aux prix d'acquisition par branche d'activité	A*21/A*64	x	
B.1b	3. Valeur ajoutée brute aux prix de base par branche d'activité	A*21/A*64	x	x
P.51c	4. Consommation de capital fixe par branche d'activité	A*21/A*64	x	x
B.2n + B.3n	5. Excédent net d'exploitation et revenu mixte net	A*21/A*64	x	
D.29-D.39	6. Autres impôts sur la production moins autres subventions sur la production	A*21/A*64	x	

Code	Liste des variables	Ventilation ⁽¹⁾ ⁽³⁾	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés ⁽²⁾
Formation de capital				
P.5	7. Formation brute de capital	-	x	x
P.51b	Formation brute de capital fixe par branche d'activité	A*10 (A*21 ⁽⁵⁾)/A*10 (A*64 ⁽³⁾)	x	x
	Ventilation par actif fixe AN_F6	A*10 (A*21 ⁽⁵⁾)/A*10 (A*64 ⁽³⁾)	x	x
P.52	b) Variations des stocks par branche d'activité	A*10 (A*21 ⁽⁵⁾)/A*10 (A*64 ⁽³⁾)	x	x ⁽⁶⁾
P.53	c) Acquisitions moins cessions d'objets de valeur		x	x ⁽⁶⁾
Emploi et rémunération des salariés				
EMP	8. Emploi par branche d'activité (milliers de personnes, milliers d'heures travaillées ⁽⁴⁾ et milliers d'emplois ⁽⁵⁾)	A*21/A*64		
ESE	a) Travailleurs indépendants par branche d'activité (milliers de personnes, milliers d'heures travaillées ⁽⁴⁾ et milliers d'emplois ⁽⁵⁾)	A*21/A*64		
EEM	b) Salariés par branche d'activité (milliers de personnes, milliers d'heures travaillées ⁽⁴⁾ et milliers d'emplois ⁽⁵⁾)	A*21/A*64		
D.1	9. Rémunération des salariés par branche d'activité	A*21/A*64	x	
D.11	a) Salaires et traitements par branche d'activité	A*21/A*64	x	

AN_F6: Ventilation des actifs fixes:

AN.111 logements

AN.112 autres bâtiments et ouvrages de génie civil

AN.113 + AN.114 machines et équipements + systèmes d'armes

— AN.1131 matériel de transport

— AN.1132 équipements TIC (*) (**)

— AN.113 + AN.114 machines et équipements + systèmes d'armes (*) (**)

AN.115 ressources biologiques cultivées

AN.117 droits de propriété intellectuelle (**)

(*) À titre facultatif.

(**) Uniquement pour l'économie totale

(1) Ventilation par branche selon la NACE. Le premier niveau de ventilation correspond à la transmission à t + 9 mois. Le deuxième niveau de ventilation correspond à la transmission à t + 21 mois. Économie totale si aucune ventilation n'est indiquée.

(2) Les données aux prix de l'année précédente ne doivent pas être fournies pour l'année de référence 1995.

(3) Pour le niveau de ventilation A*64, la transmission des données pour le sous-poste "Loyers imputés des propriétaires occupants" (poste 44 - "Activités immobilières") est obligatoire uniquement pour les variables P.1, P.2 et B.1b.

(4) Pour la fourniture de données concernant les heures travaillées, le niveau A*64 de la NACE est facultatif.

(5) À titre facultatif.

(6) Uniquement aux prix de l'année précédente.

Tableau 5 — Dépense de consommation finale des ménages

Code	Liste des variables	Ventilation	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés (2)
P.3	1. Dépense de consommation finale des ménages par fonction	Groupes COICOP(1) (1)	x	x
P.3	2. Dépense de consommation finale des ménages résidents et non résidents sur le territoire économique		x	x
P.33	3. Dépense de consommation finale des ménages résidents dans le reste du monde		x	x
P.34	4. Dépense de consommation finale des ménages non résidents sur le territoire économique		x	x
P.3	5. Dépense de consommation finale des ménages résidents sur le territoire économique et à l'étranger		x	x

(1) Les groupes COICOP 12.2 "Prostitution" et 12.7 "Autres services non définis ailleurs" doivent être fournis comme un tout.

(2) Les données aux prix de l'année précédente ne doivent pas être fournies pour l'année de référence 1995.

Tableau 6 — Comptes financiers par secteur

(Opérations, autres variations de volume et comptes de réévaluation – consolidés et non-consolidés – et informations de contrepartie (**))

		Économie totale	Sociétés non financières, sous-secteurs compris (1)	Sociétés financières, sous-secteurs compris (2)	Administrations publiques, sous-secteurs compris (3)	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (4)	Reste du monde, sous-secteurs compris (5)
Opérations/Autres variations de volume (**)/ Réévaluation d'instruments financiers (**)	SEEE	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Actifs financiers	F.A	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	F.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	F.11	x	x	x	x	x	x
DTS	F.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	F.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	F.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	F.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	F.29	x	x	x	x	x	x
Titres de créance	F.3	x	x	x	x	x	x
À court terme	F.31	x	x	x	x	x	x
À long terme	F.32	x	x	x	x	x	x

		Économie totale	Sociétés non financières, sous-secteurs compris ⁽¹⁾	Sociétés financières, sous-secteurs compris ⁽²⁾	Administrations publiques, sous-secteurs compris ⁽³⁾	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages ⁽⁴⁾	Reste du monde, sous-secteurs compris ⁽⁵⁾
Opérations/Autres variations de volume (**)/ Réévaluation d'instruments financiers (**)	SEEE	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Crédits	F.4	x	x	x	x	x	x
À court terme	F.41	x	x	x	x	x	x
À long terme	F.42	x	x	x	x	x	x
Actions et parts de fonds d'investissement	F.5	x	x	x	x	x	x
Actions	F.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	F.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	F.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	F.519	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement	F.52	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement monétaires ⁽⁶⁾	F.521	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement non monétaires ⁽⁶⁾	F.522	x	x	x	x	x	x
Droits sur les provisions techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	F.6	x	x	x	x	x	x
Provisions techniques d'assurance-dommage	F.61	x	x	x	x	x	x
Droits sur les assurances-vie et rentes	F.62	x	x	x	x	x	x
Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension et droits à des prestations autres que de pension	F.63 + F.64 + F.65	x	x	x	x	x	x
Droits à pension ⁽⁶⁾	F.63	x	x	x	x	x	x
Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension ⁽⁶⁾	F.64	x	x	x	x	x	x
Droits à des prestations autres que de pension ⁽⁶⁾	F.65	x	x	x	x	x	x
Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	F.66	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	F.7	x	x	x	x	x	x

		Économie totale	Sociétés non financières, sous-secteurs compris ⁽¹⁾	Sociétés financières, sous-secteurs compris ⁽²⁾	Administrations publiques, sous-secteurs compris ⁽³⁾	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages ⁽⁴⁾	Reste du monde, sous-secteurs compris ⁽⁵⁾
Opérations/Autres variations de volume (**)/ Réévaluation d'instruments financiers (**)	SEEE	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Produits financiers dérivés(6) ⁽⁶⁾	F.71	x	x	x	x	x	x
Option sur titres des salariés(6) ⁽⁶⁾	F.72	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à recevoir	F.8	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	F.81	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à recevoir, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	F.89	x	x	x	x	x	x
Passifs	F.L	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	F.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	F.11	x	x	x	x	x	x
DTS	F.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	F.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	F.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	F.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	F.29	x	x	x	x	x	x
Titres de créance	F.3	x	x	x	x	x	x
À court terme	F.31	x	x	x	x	x	x
À long terme	F.32	x	x	x	x	x	x
Crédits	F.4	x	x	x	x	x	x
À court terme	F.41	x	x	x	x	x	x
À long terme	F.42	x	x	x	x	x	x
Actions et parts de fonds d'investissement	F.5	x	x	x	x	x	x
Actions	F.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	F.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	F.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	F.519	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement	F.52	x	x	x	x	x	x

		Économie totale	Sociétés non financières, sous-secteurs compris ⁽¹⁾	Sociétés financières, sous-secteurs compris ⁽²⁾	Administrations publiques, sous-secteurs compris ⁽³⁾	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages ⁽⁴⁾	Reste du monde, sous-secteurs compris ⁽⁵⁾
Opérations/Autres variations de volume (**)/ Réévaluation d'instruments financiers (**)	SEEE	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Parts de fonds d'investissement monétaires ⁽⁶⁾	F.521	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement non monétaires ⁽⁶⁾	F.522	x	x	x	x	x	x
Droits sur les provisions techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	F.6	x	x	x	x	x	x
Provisions techniques d'assurance-dommage	F.61	x	x	x	x	x	x
Droits sur les assurances-vie et rentes	F.62	x	x	x	x	x	x
Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension et droits à des prestations autres que de pension	F.63 + F.64 + F.65	x	x	x	x	x	x
Droits à pension ⁽⁶⁾	F.63	x	x	x	x	x	x
Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension ⁽⁶⁾	F.64	x	x	x	x	x	x
Droits à des prestations autres que de pension ⁽⁶⁾	F.65	x	x	x	x	x	x
Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	F.66	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	F.7	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés ⁽⁶⁾	F.71	x	x	x	x	x	x
Option sur titres des salariés ⁽⁶⁾	F.72	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer	F.8	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	F.81	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	F.89	x	x	x	x	x	x
Acquisition nette d'actifs financiers ⁽⁷⁾	F.A	x	x	x	x	x	x

		Économie totale	Sociétés non financières, sous-secteurs compris ⁽¹⁾	Sociétés financières, sous-secteurs compris ⁽²⁾	Administrations publiques, sous-secteurs compris ⁽³⁾	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages ⁽⁴⁾	Reste du monde, sous-secteurs compris ⁽⁵⁾
Opérations/Autres variations de volume (**)/ Réévaluation d'instruments financiers (**)	SEEE	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Accroissement net des passifs ⁽⁷⁾	F.L	x	x	x	x	x	x
Opérations financières nettes ⁽⁷⁾		x	x	x	x	x	x

(*) Des informations de contrepartie non consolidées peuvent être fournies à titre facultatif, en se limitant toutefois aux secteurs de contrepartie suivants:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S.13 Administrations publiques
- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages
- S.2 Reste du monde

(**) Les comptes non consolidés des autres changements de volume et de réévaluation doivent être fournis obligatoirement pour les années de référence à partir de 2012, en se limitant toutefois à la ventilation par secteur et instrument suivante:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S.13 Administrations publiques
- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages
- S.2 Reste du monde
- F.1 Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)
- F.2 Numéraire et dépôts
- F.3 Titres de créance
- F.4 Crédits
- F.5 Actions et parts de fonds d'investissement
- F.6 Droits sur les provisions techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard
- F.7 Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés
- F.8 Autres comptes à recevoir/à payer

Les comptes consolidés des autres changements de volume et de réévaluation peuvent être fournis à titre facultatif.

(1) Sociétés non financières:

- S.11 Sociétés non financières – total
- S.11001 Toutes les sociétés non financières publiques (ventilation facultative)

(2) Sociétés financières:

- S.12 Sociétés financières – total
- S.121 + S.122 + S.123 Institutions financières monétaires
- S.121 Banque centrale
- S.122 + S.123 Institutions de dépôts, à l'exclusion de la banque centrale, et Fonds d'investissement monétaires (ventilation facultative).
- S.124 Fonds d'investissement non monétaires
- S.125 + S.126 + S.127 Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension, auxiliaires financiers et institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (ventilation facultative).
- S.128 + S.129 Sociétés d'assurance et fonds de pension (ventilation facultative)
- S.12001 Toutes les sociétés financières publiques (transmission facultative)

(3) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques – total
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(4) Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ventilation à fournir à titre facultatif pour les années antérieures à 2012):

- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages – total
- S.14 Ménages
- S.15 Institutions sans but lucratif au service des ménages

(5) Reste du monde:

- S.2 Reste du monde – total (ventilation facultative)
- S.21 États membres et institutions et organes de l'Union européenne
- S.21 États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro
- S.22 Pays non membres de l'UE et organisations internationales non résidentes dans l'Union européenne compte tenu de ce qui suit:
 - les ventilations de l'UEM et de l'UE devraient représenter la composition effective à la fin de chaque période de référence ("composition évolutive");
 - les données facultatives ne doivent pas être fournies pour les périodes de référence antérieures à 1999.

(6) À fournir à titre facultatif.

(7) Uniquement pour les "opérations sur instruments financiers" mais non significatif pour les "changements de volume", la "réévaluation d'instruments financiers" et les informations sectorielles de contrepartie.

Tableau 7 — Compte de patrimoine financier (Stock d'instruments financiers - consolidés et non consolidés - et informations de contrepartie (*))

		Économie totale	Sociétés non financières, sous-secteurs compris ⁽¹⁾	Sociétés financières, sous-secteurs compris ⁽²⁾	Administrations publiques, sous-secteurs compris ⁽³⁾	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages ⁽⁴⁾	Reste du monde, sous-secteurs compris ⁽⁵⁾
Stock d'actifs et de passifs financiers	SEEE	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Actifs financiers	AF.A	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	AF.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	AF.11	x	x	x	x	x	x
DTS	AF.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	AF.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	AF.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	AF.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	AF.29	x	x	x	x	x	x
Titres de créance	AF.3	x	x	x	x	x	x
À court terme	AF.31	x	x	x	x	x	x
À long terme	AF.32	x	x	x	x	x	x
Crédits	AF.4	x	x	x	x	x	x
À court terme	AF.41	x	x	x	x	x	x
À long terme	AF.42	x	x	x	x	x	x
Actions et parts de fonds d'investissement	AF.5	x	x	x	x	x	x
Actions	AF.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	AF.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	AF.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	AF.519	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement	AF.52	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement monétaires ⁽⁶⁾	AF.521	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement non monétaires ⁽⁶⁾	AF.522	x	x	x	x	x	x
Droits sur les provisions techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	AF.6	x	x	x	x	x	x
Provisions techniques d'assurance-dommage	AF.61	x	x	x	x	x	x
Droits sur les assurances-vie et rentes	AF.62	x	x	x	x	x	x

		Économie totale	Sociétés non financières, sous-secteurs compris ⁽¹⁾	Sociétés financières, sous-secteurs compris ⁽²⁾	Administrations publiques, sous-secteurs compris ⁽³⁾	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages ⁽⁴⁾	Reste du monde, sous-secteurs compris ⁽⁵⁾
Stock d'actifs et de passifs financiers	SEEE	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension et droits à des prestations autres que de pension	AF.63 + AF.64 + AF.65	x	x	x	x	x	x
Droits à pension ⁽⁶⁾	AF.63	x	x	x	x	x	x
Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension ⁽⁶⁾	AF.64	x	x	x	x	x	x
Droits à des prestations autres que de pension ⁽⁶⁾	AF.65	x	x	x	x	x	x
Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	AF.66	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	AF.7	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés ⁽⁶⁾	AF.71	x	x	x	x	x	x
Option sur titres des salariés ⁽⁶⁾	AF.72	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à recevoir	AF.8	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	AF.81	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à recevoir, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	AF.89	x	x	x	x	x	x
Passifs	AF.L	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	AF.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	AF.11	x	x	x	x	x	x
DTS	AF.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	AF.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	AF.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	AF.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	AF.29	x	x	x	x	x	x
Titres de créance	AF.3	x	x	x	x	x	x
À court terme	AF.31	x	x	x	x	x	x

		Économie totale	Sociétés non financières, sous-secteurs compris ⁽¹⁾	Sociétés financières, sous-secteurs compris ⁽²⁾	Administrations publiques, sous-secteurs compris ⁽³⁾	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages ⁽⁴⁾	Reste du monde, sous-secteurs compris ⁽⁵⁾
Stock d'actifs et de passifs financiers	SEEE	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
À long terme	AF.32	x	x	x	x	x	x
Crédits	AF.4	x	x	x	x	x	x
À court terme	AF.41	x	x	x	x	x	x
À long terme	AF.42	x	x	x	x	x	x
Actions et parts de fonds d'investissement	AF.5	x	x	x	x	x	x
Actions	AF.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	AF.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	AF.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	AF.519	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement	AF.52	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement monétaires ⁽⁶⁾	AF.521	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement non monétaires ⁽⁶⁾	AF.522	x	x	x	x	x	x
Droits sur les provisions techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	AF.6	x	x	x	x	x	x
Provisions techniques d'assurance-dommage	AF.61	x	x	x	x	x	x
Droits sur les assurances-vie et rentes	AF.62	x	x	x	x	x	x
Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension et droits à des prestations autres que de pension	AF.63 + AF.64 + AF.65	x	x	x	x	x	x
Droits à pension ⁽⁶⁾	AF.63	x	x	x	x	x	x
Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension ⁽⁶⁾	AF.64	x	x	x	x	x	x
Droits à des prestations autres que de pension ⁽⁶⁾	AF.65	x	x	x	x	x	x
Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	AF.66	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	AF.7	x	x	x	x	x	x

		Économie totale	Sociétés non financières, sous-secteurs compris ⁽¹⁾	Sociétés financières, sous-secteurs compris ⁽²⁾	Administrations publiques, sous-secteurs compris ⁽³⁾	Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages ⁽⁴⁾	Reste du monde, sous-secteurs compris ⁽⁵⁾
Stock d'actifs et de passifs financiers	SEEE	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14 + S.15	S.2
Produits financiers dérivés ⁽⁶⁾	AF.71	x	x	x	x	x	x
Option sur titres des salariés ⁽⁶⁾	AF.72	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer	AF.8	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	AF.81	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	AF.89	x	x	x	x	x	x
Actifs financiers ⁽⁷⁾	AF.A	x	x	x	x	x	x
Passifs ⁽⁷⁾	AF.L	x	x	x	x	x	x
Valeur nette financière ⁽⁷⁾	BF.90	x	x	x	x	x	x

(*) Des informations de contrepartie non consolidées peuvent être fournies à titre facultatif, en se limitant toutefois aux secteurs de contrepartie suivants:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S.13 Administrations publiques
- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages
- S.2 Reste du monde

(1) Sociétés non financières:

- S.11 Sociétés non financières – total
- S.11001 Toutes les sociétés non financières publiques (transmission facultative)

(2) Sociétés financières:

- S.12 Sociétés financières – total
- S.121 + S.122 + S.123 Institutions financières monétaires
- S.121 Banque centrale
- S.122 + S.123 Institutions de dépôts, à l'exclusion de la banque centrale, et Fonds d'investissement monétaires (ventilation facultative).
- S.124 Fonds d'investissement non monétaires
- S.125 + S.126 + S.127 Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension, auxiliaires financiers et institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (ventilation facultative).
- S.128 + S.129 Sociétés d'assurance et fonds de pension (ventilation facultative)
- S.12001 Toutes les sociétés financières publiques (transmission facultative)

(3) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques – total
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(4) Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ventilation facultative pour les années de référence antérieures à 2012):

- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages – total
- S.14 ménages
- S.15 Institutions sans but lucratif au service des ménages

(5) Reste du monde:

- S.2 Reste du monde – total (ventilation facultative)
- S.21 États membres et institutions et organes de l'Union européenne
- S.21 États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro
- S.22 Pays non membres de l'Union européenne et organisations internationales non résidentes dans l'Union européenne compte tenu de ce qui suit:
 - les ventilations de l'UEM et de l'UE devraient représenter la composition effective à la fin de chaque période de référence ("composition évolutive");
 - Les données facultatives ne doivent pas être fournies pour les périodes antérieures à l'année de référence 1999.

(6) À fournir à titre facultatif.

(7) Informations sectorielles de contrepartie non significatives pour ce poste.

Tableau 8 — Comptes non financiers par secteur – données annuelles

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
P.1	Production	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
(P.11 + P.12 + P.131)	+ Production marchande, production pour emploi final propre et paiements pour autre production non marchande								x					
P.11	— Production marchande	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
P.12	— Production pour emploi final propre	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
P.13	— Production non marchande	x							x	x		x		
P.7	Importations de biens et de services													x
P.71	— Importations de biens													x
P.72	— Importations de services													x
P.72F	— Importations de SIFIM													o
(D.21 – D.31)	Impôts sur les produits moins subventions sur les produits	x											x	
Emplois		2												
P.2	Consommation intermédiaire	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
P.6	— Exportations de biens et de services													x
P.61	— Exportations de biens													x
P.62	— Exportations de services													x
P.62F	— — Exportations de SIFIM													o
B.1b	Valeur ajoutée brute/Produit intérieur brut	x	x	o		x	o		x	x	x	x	x	

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
B.11	Solde des échanges extérieurs de biens et services													x
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
B.1n	Valeur ajoutée nette/Produit intérieur net	x	x	o		x	o		x	x	x	x	x	
II.1.1 Compte d'exploitation		Secteurs												
Ressources		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
B.1b	Valeur ajoutée brute/Produit intérieur brut	x	x	o		x	o		x	x	x	x	x	
D.3	Subventions	x	x	o		x	o		x	x	x	x	x	
D.31	— Subventions sur les produits	x											x	
D.39	— Autres subventions sur la production	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
Emplois		Secteurs												
D.1	Rémunération des salariés	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.11	— Salaires et traitements	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.12	— Cotisations sociales à la charge des employeurs	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.2	Impôts sur la production et les importations	x	x	o		x	o		x	x	x	x	x	
D.21	— Impôts sur les produits	x											x	
D.29	— Autres impôts sur la production	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
(B.2b + B.3b)	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	o		x	o		x	x	x	x		

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
B.2b	— Excédent brut d'exploitation	x								x	x			
B.3b	— Revenu mixte brut	x								x	x			
II.1.2 Compte d'affectation des revenus primaires		Ressources												
Secteurs		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
(B.2b + B.3b)	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
B.2b	— Excédent brut d'exploitation	x								x	x			
B.3b	— Revenu mixte brut	x								x	x			
D.1	Rémunération des salariés	x								x	x			x
D.11	— Salaires et traitements	x								x	x			x
D.12	— Cotisations sociales à la charge des employeurs	x								x	x			x
D.2	Impôts sur la production et les importations	x							x					x
D.21	— Impôts sur les produits	x							x					x
D.211	— — Impôts de type TVA	x							x					x
D.212	— — Impôts et droits sur les importations à l'exclusion de la TVA	x							x					x
D.214	— — Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations	x							x					x
D.29	— Autres impôts sur la production	x							x					x
D.4	Revenus de la propriété	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.41	— Intérêts (2)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.42	— Revenus distribués des sociétés	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
D.421	— Dividendes	o	o	o		o	o		o	o	o	o		o
D.422	— Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	o	o	o		o	o		o	o	o	o		o
D.43	— Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.43S2I	— Bénéfices réinvestis d'IDE intra-zone euro (3) (4)		x	o		x	o							
D.43S2X	— Bénéfices réinvestis d'IDE extra-zone euro (3) (4)		x	o		x	o							
D.43S21	— Bénéfices réinvestis d'IDE intra-UE (3)		x	o		x	o							
D.43S22	— Bénéfices réinvestis d'IDE extra-UE (3)		x	o		x	o							
D.44	— Autres revenus d'investissements	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.441	— Revenus d'investissements attribués aux assurés (3)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.442	— Revenus d'investissements à payer sur des droits à pension (3)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.443	— Revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement (3)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.45	— Loyers	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
B.4b	Revenu d'entreprise brut	o	x	o		x	o		o	o	o	o		

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
D.41b	Total des intérêts avant allocation des SIFIM (2)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
Emplois														
D.3	Subventions	x							x					x
D.31	— Subventions sur les produits	x							x					x
D.39	— Autres subventions sur la production	x							x					x
D.4	Revenus de la propriété	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.41	— Intérêts (2)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.42	— Revenus distribués des sociétés	x	x	o		x	o							x
D.421	— — Dividendes	o	o	o		o	o							o
D.422	— — Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	o	o	o		o	o							o
D.43	— Bénéfices réinvestis des investissements directs étrangers	x	x	o		x	o			x	x	x		x
D.43S21	— — Bénéfices réinvestis d'IDE intra-zone euro (3) (4)		x	o		x	o							
D.43S2X	— — Bénéfices réinvestis d'IDE extra-zone euro (3) (4)		x	o		x	o							
D.43S21	— — Bénéfices réinvestis d'IDE intra-UE (3)		x	o		x	o							
D.43S22	— — Bénéfices réinvestis d'IDE extra-UE (3)		x	o		x	o							
D.44	— — Autres revenus d'investissements	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
D.441	— Revenus d'investissements attribués aux assurés (3)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.442	— Revenus d'investissements à payer sur des droits à pension (3)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.443	— Revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement (3)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.45	— Loyers	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
B.5b	Solde brut des revenus primaires / Revenu national brut	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
D.41b	Total des intérêts avant allocation des SIFIM (2)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
II.2 Compte de distribution secondaire du revenu		Secteurs												
Ressources		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
B.5b	Solde brut des revenus primaires / Revenu national brut	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	x							x					x
D.51	— Impôts sur le revenu	x							x					x
D.59	— Autres impôts courants	x							x					x
D.6	Cotisations et prestations sociales	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.61	— Cotisations sociales nettes	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
D.75	— Transferts courants divers (2)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.76	— Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB													x
Emplois														
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.51	— Impôts sur le revenu	x	x	o		x	o		x	x	x			x
D.59	— Autres impôts courants	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.6	Cotisations et prestations sociales	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.61	— Cotisations sociales nettes	x								x	x			x
D.611	— — Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs (3)	x								x	x			x
D.612	— — Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (3)	x								x	x			x
D.613	— — Cotisations sociales effectives à la charge des ménages (3)	x								x	x			x
D.614	— — Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages (3)	x								x	x			x
D.61SC	— — Rémunération du service des régimes d'assurance sociale (3)	x								x	x			x
D.62	— Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.63	— Transferts sociaux en nature	x							x	x		x		
D.631	— Transferts sociaux en nature – production non marchande	o							x	o		o		
D.632	— Transferts sociaux en nature – production marchande achetée	o							x	o		o		

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
D.7	Autres transferts courants	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.71	— Primes nettes d'assurance-dommages	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.72	— Indemnités d'assurance-dommages	x				x	o		x					x
D.74	— Coopération internationale courante	x							x					x
D. 4A	— — dont: à payer aux/à recevoir des institutions de l'Union européenne (p. ex. FED)	x							x					
D.75	— Transferts courants divers (2)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.76	— Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB	x							x					
B.7b	Revenu disponible brut ajusté	x							x	x	x	x		
B.6b	Revenu disponible brut	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible		Ressources												
Secteurs		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
B.6b	Revenu disponible brut	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	x								x	x			x
Emplois														
P.3	Dépense de consommation finale	x							x	x	x	x		

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
P.31	— Dépense de consommation individuelle	x							x	x	x	x		
P.32	— Dépense de consommation collective	x							x					
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
B.8b	Épargne brute	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur													x
III.1.1 Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital														
Variation des passifs et de la valeur nette														
B.8b	Épargne brute	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur													x
D.9r	Transferts en capital à recevoir	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.91r	— Impôts en capital à recevoir	x							x					x
D.92r	— Aides à l'investissement à recevoir (2)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.99r	— Autres transferts en capital à recevoir (2)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
Variation des actifs														
D.9p	Transferts en capital à payer	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
D.91p	— Impôts en capital à payer	x	x	o		x	o			x	x	x		x

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
D.92p	— Aides à l'investissement à payer (2)	x							x					x
D.99p	— Autres transferts en capital à payer (2)	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
III.1.2 Compte des acquisitions d'actifs non financiers		Variation des passifs et de la valeur nette												
Secteurs		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
Variation des actifs														
P.5b	Formation brute de capital	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
P.51b	— Formation brute de capital fixe	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
P. 1c	Consommation de capital fixe	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
P.52	— Variation des stocks	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
P.53	— Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	x	x	o		x	o		x	x	x	x		
NP	Acquisitions moins cessions d'actifs non produits	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11001		S.12	S.12001		S.13	S.14 + S.15	S.14 (1)	S.15 (1)	S.1N	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques		Sociétés financières	Sociétés financières publiques		Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources														
DB.9	Écart entre la capacité/le besoin de financement des comptes financiers	x	x	o		x	o		x	x	x	x		x
Informations supplémentaires														
EMP	Emploi (en milliers de personnes et en nombre d'heures travaillées)	o	o	o		o	o		x	o	o	o		
OTE	Total des dépenses des administrations publiques								x					
OTR	Total des recettes des administrations publiques								x					

= cellules non pertinentes

x = obligatoire

o = facultatif

(1) La transmission des données des sous-secteurs S.14 et S.15 pour les années de référence antérieures à l'année 2012 est facultative. La transmission est obligatoire pour les années de référence à partir de 2012.

(2) En règle générale, les données des administrations doivent être consolidées au sein de chaque sous-secteur mais pas entre sous-secteurs. Toutefois, pour cette opération, il convient d'effectuer la consolidation entre les sous-secteurs des administrations publiques (S.13) également: c'est-à-dire l'administration centrale, les administrations d'États fédérés, les administrations locales et les administrations de sécurité sociale.

(3) Transmission facultative des données relatives aux années de référence antérieures à l'année 2012. La transmission est obligatoire pour les années de référence à partir de 2012.

(4) À fournir uniquement par les États membres dont la monnaie est l'euro.

Tableau 801 — Comptes non financiers par secteur – données annuelles


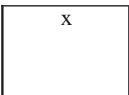
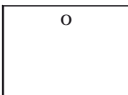
Code	Opérations et soldes comptables	Secteurs						
		S.1	S.11 (1)	S.12 (1)	S.13	S.14 + S.15 (1)	S.1N (1)	S.2
I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
Ressources								
P.1 (P.11 + P.12 + P.131)	Production dont: Production marchande, production pour emploi final propre et paiements pour autre production non marchande	o	o	o	o	o		
P.7	Importations de biens et de services				x			x
P.71	— Importations de biens							x
P.72	— Importations de services							x
P.72F	— Importations de SIFIM							o
D.21 – D.31	Impôts sur les produits moins subventions sur les produits	x					x	
Emplois								
P.2	Consommation intermédiaire	o	o	o	o	o		
P.6	Exportations de biens et de services							x
P.61	— Exportations de biens							x
P.62	— Exportations de services							x
P.62F	— Exportations de SIFIM							o
B.1b	Valeur ajoutée brute/Produit intérieur brut	x	x	x	x	x	x	
B.11	Solde des échanges extérieurs de biens et services							x
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	x	x	x		
B.1n	Valeur ajoutée nette/produit intérieur net	x	x	x	x	x		
II.1.1 Compte d'exploitation		Secteurs						
Ressources		S.1	S.11 (1)	S.12 (1)	S.13	S.14 + S.15 (1)	S.1N (1)	S.2
B.1b	Valeur ajoutée brute/Produit intérieur brut	x	x	x	x	x	x	
D.3	Subventions	x	x	x	x	x	x	
D.31	— Subventions sur les produits	x					x	
D.39	— Autres subventions sur la production	x	x	x	x	x		
Emplois								
D.1	Rémunération des salariés	x	x	x	x	x		x
D.2	Impôts sur la production et les importations	x	x	x	x	x	x	
D.21	— Impôts sur les produits	x					x	
D.29	— Autres impôts sur la production	x	x	x	x	x		
B.2 + B.3b	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	x	x	x	x	
B.3b	— Revenu mixte brut	x				x		

Code	Opérations et soldes comptables	Secteurs						
		S.1	S.11 ⁽¹⁾	S.12 ⁽¹⁾	S.13	S.14 + S.15 ⁽¹⁾	S.1N ⁽¹⁾	S.2
		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
	I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services							
	Ressources							
	II.1.2 Compte d'affectation des revenus primaires	Ressources						
	Secteurs	S.1	S.11 ⁽¹⁾	S.12 ⁽¹⁾	S.13	S.14 + S.15 ⁽¹⁾	S.1N ⁽¹⁾	S.2
B.2 + B.3b	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	x	x	x	x	
B.3b	— Revenu mixte brut	x				x		
D.1	Rémunération des salariés	x				x		x
D.2	Impôts sur la production et les importations	x			x			x
D.21	— Impôts sur les produits	x			x			x
D.211	— Impôts de type TVA				x			
D.29	— Autres impôts sur la production	x			x			x
D.4	Revenus de la propriété	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.41	— Intérêts ⁽²⁾	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
(D.42 + D.43 + D.44 + D.45)	— Autres revenus de la propriété à payer, n.c.a.	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.42	— Revenus distribués des sociétés	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.43	— Bénéfices réinvestis des investissements directs étrangers	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.43S2I	— Bénéfices réinvestis d'IDE intra-zone euro		o	o				
D.43S2X	— Bénéfices réinvestis d'IDE extra-zone euro		o	o				
D.43S21	— Bénéfices réinvestis d'IDE intra-UE		o	o				
D. 3S22	— Bénéfices réinvestis d'IDE extra-UE		o	o				
D.44	— Autres revenus d'investissements	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.45	— Loyers	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		
B.4b	Revenu d'entreprise brut	o	x	x	o	o		
D.41b	Total des intérêts avant allocation des SIFIM ⁽²⁾	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
	Emplois							
D.3	Subventions	x			x		x	x
D.31	— Subventions sur les produits	x			x		x	x
D.39	— Autres subventions sur la production	x			x			x

Code	Opérations et soldes comptables	Secteurs						
		S.1	S.11 ⁽¹⁾	S.12 ⁽¹⁾	S.13	S.14 + S.15 ⁽¹⁾	S.1N ⁽¹⁾	S.2
		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
	I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services							
	Ressources							
D.4	Revenus de la propriété	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.41	— Intérêts ⁽²⁾	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
(D.42 + D.43 + D.44 + D.45)	— Autres revenus de la propriété à payer, n.c.a.	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.42	— Revenus distribués des sociétés	x ⁽¹⁾	x	x				x
D.43	— Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	x ⁽¹⁾	x	x				x
D.43S2I	— Bénéfices réinvestis d'IDE intra-zone euro		o	o				
D.43S2X	— Bénéfices réinvestis d'IDE extra-zone euro		o	o				
D.43S21	— Bénéfices réinvestis d'IDE intra-UE		o	o				
D.43S22	— Bénéfices réinvestis d'IDE extra-UE		o	o				
D.44	— Autres revenus d'investissements	x ⁽¹⁾	x	x	x			x
D.45	— Loyers	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		
B.5b	Solde brut des revenus primaires/Revenu national brut	x	x	x	x	x		
D.41b	Total des intérêts avant allocation	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
	II.2 Compte de distribution secondaire du revenu	Ressources						
	Secteurs	S.1	S.11 ⁽¹⁾	S.12 ⁽¹⁾	S.13	S.14 + S.15 ⁽¹⁾	S.1N ⁽¹⁾	S.2
B.5b	Solde brut des revenus primaires/Revenu national brut	x	x	x	x	x		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	x			x			x
D.6	Cotisations et prestations sociales	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.61	— Cotisations sociales nettes	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.62	— Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	x ⁽¹⁾				x		x
D.63	— Transferts sociaux en nature	x ⁽¹⁾				x		
D.7	Autres transferts courants	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.71	— Primes nettes d'assurance-dommage	x ⁽¹⁾		x	x			x
D.72	— Indemnités d'assurance-dommage	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
(D.74 + D.75 + D.76)	— Autres transferts courants, n.c.a.	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x

Code	Opérations et soldes comptables	Secteurs						
		S.1	S.11 ⁽¹⁾	S.12 ⁽¹⁾	S.13	S.14 + S.15 ⁽¹⁾	S.1N ⁽¹⁾	S.2
		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
	I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services							
	Ressources							
D.74	— Coopération internationale courante	o			o			o
D. 4A	— dont: à payer aux/à recevoir des institutions de l'Union européenne (p. ex. FED)							x
D.75	— Transferts courants divers ⁽²⁾	o	o	o	o	o		o
D.76	— Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNP							o
	Emplois							
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.6	Cotisations et prestations sociales	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.61	— Cotisations sociales nettes	x ⁽¹⁾				x		x
D.62	— Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.63	— Transferts sociaux en nature	x ⁽¹⁾			x	x		
D.631	— Transferts sociaux en nature – production non marchande	x			x			
D.632	— Transferts sociaux en nature – production marchande achevée	x			x			
D.7	Autres transferts courants	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.71	— Primes nettes d'assurance-dommage	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.72	— Indemnités d'assurance-dommage	x ⁽¹⁾		x	x			x
(D.74 + D.75 + D.76)	— Autres transferts courants, n.c.a.	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.74	— Coopération internationale courante	o			o			o
D. 4A	— dont: à payer aux/à recevoir des institutions de l'Union européenne (p. ex. FED)	x			x			
D.75	— Transferts courants divers ⁽²⁾	o	o	o	o	o		o
D.76	— Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB	o			o			
B.7b	Revenu disponible brut ajusté				x	x		
B.7b	Revenu disponible brut	x	x	x	x	x		

Code	Opérations et soldes comptables	Secteurs						
		S.1	S.11 ⁽¹⁾	S.12 ⁽¹⁾	S.13	S.14 + S.15 ⁽¹⁾	S.1N ⁽¹⁾	S.2
	I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services							
	Ressources	Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
	II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible	Ressources						
	Secteurs	S.1	S.11 ⁽¹⁾	S.12 ⁽¹⁾	S.13	S.14 + S.15 ⁽¹⁾	S.1N ⁽¹⁾	S.2
B.6b	Revenu disponible brut	x	x	x	x	x		
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	x				x		x
	Emplois							
P.3	Dépense de consommation finale	x			x	x		
P.31	— Dépense de consommation individuelle	x			x	x		
P.32	— Dépense de consommation collective	x			x			
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	x	x	x	x	x		x
B.8b	Épargne brute	x	x	x	x	x		
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur							x
	III.1.1 Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital							
	Variation des passifs et de la valeur nette							
B.8b	Épargne brute	x	x	x	x	x		
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur							x
D.9r	Transferts en capital à recevoir	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.91r	— Impôts en capital à recevoir	x			x			x
D.92r + D.99r	— Aides à l'investissement et autres transferts en capital ⁽²⁾	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.92r	— Aides à l'investissement à recevoir ⁽²⁾	o	o	o	o	o		o
D.99r	— Autres transferts en capital à recevoir ⁽²⁾	o	o	o	o	o		o
	Variation des actifs							
D.9p	Transferts en capital à payer	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.91p	— Impôts en capital à payer	x ⁽¹⁾	x	x		x		x
D.92p + D.99p	— Aides à l'investissement et autres transferts en capital ⁽²⁾	x ⁽¹⁾	x	x	x	x		x
D.92p	— Aides à l'investissement à payer ⁽²⁾	o			o			o
D.99p	— Autres transferts en capital à payer ⁽²⁾	o	o	o	o	o		o
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	x	x	x		

Code	Opérations et soldes comptables	Secteurs						
		S.1	S.11 ⁽¹⁾	S.12 ⁽¹⁾	S.13	S.14 + S.15 ⁽¹⁾	S.1N ⁽¹⁾	S.2
		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Non sectorisé	Reste du monde
	I. Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services							
	Ressources							
B.101	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	x	x	x		x
	III.1.2 Compte des acquisitions d'actifs non financiers							
	Variation des passifs et de la valeur nette	S.1	S.11 ⁽¹⁾	S.12 ⁽¹⁾	S.13	S.14 + S.15 ⁽¹⁾	S.1N ⁽¹⁾	S.2
B.101	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	x	x	x		x
	Variation des actifs							
P.5b	Formation brute de capital	x	x	x	x	x		
P.51b	— Formation brute de capital fixe	x	x	x	x	x		
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	x	x	x		
P.52 + P.53	— Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	x	x	x	x	x		
NP	Acquisitions moins cessions d'actifs non produits	x	x	x	x	x		x
B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement	x	x	x	x	x		x
DB.9	Écart entre la capacité/le besoin de financement des comptes financiers	o	o	o	o	o		o
	Informations supplémentaires							
EMP	Emploi (en milliers de personnes et en nombre d'heures travaillées)	o	o	o	o	o		o
OTE	Total des dépenses des administrations publiques				x			
OTR	Total des recettes des administrations publiques				x			
AN.111	Logements					o		
AN.211	Terrains					o		
	 = cellules non pertinentes		 = obligatoire		 = facultatif			

(1) Facultatif pour les pays dont le PIB en prix courants représente moins de 1 % du total de l'Union européenne. Le seuil de 1 % correspond à la moyenne mobile calculée sur les trois dernières années disponibles.

(2) En règle générale, les données des administrations doivent être consolidées au sein de chaque sous-secteur mais pas entre sous-secteurs. Toutefois, pour cette opération, il convient d'effectuer également la consolidation entre les sous-secteurs des administrations publiques (S.13): c'est-à-dire l'administration centrale, les administrations d'États fédérés, les administrations locales et les administrations de sécurité sociale.

CORRECTION DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

— La correction des variations saisonnières (y compris des effets de calendrier, le cas échéant) à partir de l'année de référence 2014 est obligatoire pour:

Emplois S.2/P.6, S.2/D.1 + D.2 + D.3 + D.4, S.2/D.5 + D.6 + D.7, S.2/D.8, S.2/D.9

Ressources: S.2/P.7, S.2/D.1 + D.2 + D.3 + D.4, S.2/D.5 + D.6 + D.7, S.2/D.8, S.2/D.9

Soldes comptables: S.1/B.1b, S.1/B.2b + B.3b, S.1/B.5b, S.1/B.6b, S.1/B.8b, S.1/B.9

Délai de transmission: trois jours ouvrables après le délai de transmission des données non corrigées des variations saisonnières.

— La correction des variations saisonnières (y compris des effets de calendrier, le cas échéant) à partir de l'année de référence 2017 est obligatoire pour:

Emplois S.11/D.1 ^(a), S.11/P.51b ^(a), S.13/P.3, S.13/P.51b, S.13/OTE, S.14 + S.15/D.4 ^(a), S.14 + S.15/D.5 ^(a), S.14 + S.15/D.61 ^(a), S.14 + S.15/D.7 ^(a), S.14 + S.15/D.8 ^(a), S.14 + S.15/P.31, S.14 + S.15/P.51b ^(a)

Ressources: S.13/OTR, S.14 + S.15/D.1 ^(a), S.14 + S.15/D.4 ^(a), S.14 + S.15/D.62 ^(a), S.14 + S.15/D.7 ^(a), S.14 + S.15/D.8 ^(a)

Soldes comptables: S.11/B.1b ^(a), S.11/B.2b + B.3b ^(a), S.13/B.9, S.14 + S.15/B.2b + B.3b ^(a), S.14 + S.15/B.6b ^(a), S.14 + S.15/B.8b ^(a)

Délai de transmission: trois jours ouvrables après le délai de transmission des données non corrigées des variations saisonnières.

— La correction des variations saisonnières (y compris des effets de calendrier, le cas échéant) est facultative pour:

Emplois S.11/(P.52 + P.53), S.11/D.5, S.14 + S.15/D.62, S.14 + S.15/D.63, S.2/P.61, S.2/P.62

Ressources: S.14 + S.15/D.61, S.14 + S.15/D.63, S.2/P.71, S.2/P.72

Soldes comptables: S.11/B.4b, S.11/B.9, S.14 + S.15/B.3b, S.14 + S.15/B.9

Délai de transmission: trois jours ouvrables après le délai de transmission des données non corrigées des variations saisonnières.

(a) Facultatif pour les pays dont le PIB en prix courants représente moins de 1 % du total de l'Union. Le seuil de 1 % correspond à la moyenne mobile calculée sur les trois dernières années disponibles.

DONNÉES EN VOLUME

La transmission des données en volumes chaînés, corrigées des variations saisonnières (y compris des effets de calendrier, le cas échéant) est facultative pour:

S.11/B.1b, S.11/P.51b, S.14 + S.15/P.31, S.14 + S.15/P.51b.

Délai de transmission: trois jours ouvrables après le délai de transmission des données non corrigées des variations saisonnières.

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Les États membres informent la Commission des principales modifications méthodologiques ou autres susceptibles d'avoir une incidence sur les données transmises, au plus tard trois mois après que la modification concernée a pris effet.

Tableau 9 — Impôts et cotisations sociales par type et par sous-secteur bénéficiaire, y compris liste nationale des impôts et cotisations sociales (*)

Code (**)	Opération
D.2	Impôts sur la production et les importations
D.21	Impôts sur les produits
D.211	Impôts de type "taxe sur la valeur ajoutée (TVA)"
D.212	Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA
D.2121	Droits sur les importations
D.2122	Impôts sur les importations, à l'exclusion de la TVA et des droits sur les importations
D.2122a	Prélèvements sur les produits agricoles importés
D.2122b	Montants compensatoires monétaires prélevés à l'importation

Code (**)	Opération
D.2122c	Droits d'accise
D.2122d	Impôts généraux sur les ventes
D.2122e	Impôts sur des services déterminés
D.2122f	Bénéfices des monopoles à l'importation
D.214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations
D.214a	Droits d'accise et taxes à la consommation
D.214b	Droits de timbre
D.214c	Impôts sur les opérations financières et les opérations en capital
D.214d	Taxes à l'immatriculation des véhicules
D.214e	Taxes sur les spectacles et divertissements
D.214f	Taxes sur les loteries, les jeux et les paris
D.214g	Taxes sur les primes d'assurance
D.214h	Autres impôts sur des services déterminés
D.214i	Impôts généraux sur les ventes ou le chiffre d'affaires
D.214j	Bénéfices des monopoles fiscaux
D.214k	Droits d'exportation et montants monétaires compensatoires sur les exportations
D.214l	Autres impôts sur les produits n.c.a.
D.29	Autres impôts sur la production
D.29a	Impôts fonciers, impôts immobiliers ou impôts sur d'autres structures
D.29b	Impôts sur l'utilisation d'actifs fixes
D.29c	Total des impôts sur la masse salariale
D.29d	Impôts sur les opérations internationales
D.29e	Patentes et licences
D.29f	Impôts sur la pollution
D.29g	Sous-compensation de la TVA (régime forfaitaire)
D.29h	Autres impôts nets sur la production n.c.a.
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.
D.51	Impôts sur le revenu
D.51a + D.51c1	Impôts sur le revenu des personnes physiques ou des ménages, y compris les gains de détention
D.51a	Impôts sur le revenu des personnes physiques ou des ménages, à l'exclusion des gains de détention ⁽¹⁾
D.51c1	Impôts sur les gains de détention des personnes physiques ou des ménages ⁽¹⁾

Code (**)	Opération
D.51b + D.51c2	Impôts sur le revenu ou les bénéfices des sociétés, y compris les gains de détention
D.51b	Impôts sur le revenu ou les bénéfices des sociétés à l'exclusion des gains de détention ⁽¹⁾
D.51c2	Impôts sur les gains de détention des sociétés ⁽¹⁾
D.51c3	Autres impôts sur les gains de détention ⁽¹⁾
D.51c	Impôts sur les gains de détention
D.51d	Impôts sur les gains de loteries ou de paris
D.51e	Autres impôts sur le revenu n.c.a.
D.59	Autres impôts courants
D.59a	Impôts courants sur le capital
D.59b	Impôts de capitation
D.59c	Impôts sur la dépense
D.59d	Paiements effectués par les ménages en vue de l'obtention de licences
D.59e	Impôts sur les transactions internationales
D.59f	Autres impôts courants n.c.a.
D.91	Impôts en capital
D.91a	Impôts sur les transferts en capital
D.91b	Prélèvements sur le capital
D.91c	Autres impôts en capital n.c.a.
ODA	Total des recettes fiscales
D.61	Cotisations sociales nettes
D.611	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
D.611C	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des employeurs
D.611V	Cotisations sociales effectives volontaires des employeurs
D.61SC	Rémunération du service des régimes d'assurance sociale ⁽³⁾
D.6111	Cotisations de pension effectives à la charge des employeurs ⁽¹⁾
D.6112	Cotisations effectives autres que de pension à la charge des employeurs ⁽¹⁾
D.6121	Cotisations de pension imputées à la charge des employeurs ⁽¹⁾
D.6122	Cotisations imputées autres que de pension à la charge des employeurs ⁽¹⁾
D.6131	Cotisations de pension effectives à la charge des ménages ⁽¹⁾
D.6132	Cotisations effectives autres que de pension à la charge des ménages ⁽¹⁾
D.6141	Suppléments de cotisations de pension à la charge des ménages ⁽¹⁾

Code (**)	Opération
D.6142	Suppléments de cotisations autres que de pension à la charge des ménages ⁽¹⁾
D.612	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs
D.613	Cotisations sociales effectives à la charge des ménages
D.613c	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des ménages
D.613ce	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des salariés
D.613cs	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des travailleurs indépendants ⁽¹⁾
D.613cn	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des personnes n'occupant pas d'emploi ⁽¹⁾
D.613v	Cotisations sociales effectives volontaires des ménages
D.614	Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages ⁽³⁾
D.995	Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales dus non recouvrables ⁽²⁾
D.995a	Impôts sur les produits dus non recouvrables ⁽²⁾
D.995b	Autres impôts sur la production dus non recouvrables ⁽²⁾
D.995c	Impôts sur le revenu dus non recouvrables ⁽²⁾
D.995d	Autres impôts courants dus non recouvrables ⁽²⁾
D.995e	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs dues non recouvrables ⁽²⁾
D.995f	Cotisations sociales effectives à la charge des ménages dues non recouvrables ⁽²⁾
D.995fe	Cotisations sociales effectives à la charge des salariés dues non recouvrables ⁽²⁾
D.995fs	Cotisations sociales effectives à la charge des travailleurs indépendants dues non recouvrables ⁽¹⁾
D.995fn	Cotisations sociales effectives à la charge des personnes n'occupant pas d'emploi dues non recouvrables ⁽¹⁾
D.995g	Impôts en capital dus non recouvrables ⁽²⁾
ODB	Produit total des impôts et cotisations sociales après déduction des montants dus non recouvrables
ODC	Produit total des impôts et cotisations sociales nettes (y compris cotisations sociales imputées) après déduction des montants dus non recouvrables
ODD	Charge fiscale = produit total des impôts et cotisations sociales obligatoires après déduction des montants dus non recouvrables

(*) Secteur et sous-secteurs:

S.13 Administrations publiques. Ventilation des sous-secteurs:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

S.212 Institutions et organes de l'Union européenne

(**) Des données détaillées concernant l'ensemble des impôts et cotisations sociales prélevés au niveau national ("Liste nationale des impôts"), indiquant les montants pour chaque code SEC correspondant sont présentées dans le tableau 9. La "Liste nationale des impôts" est obligatoire pour les administrations publiques ainsi que pour les institutions et organes de l'Union européenne.

(1) À titre facultatif.

(2) Ventilation par sous-secteur bénéficiaire à titre facultatif.

(3) Transmission facultative des données relatives aux années de référence antérieures à l'année 2012. La transmission est obligatoire pour les années de référence à partir de 2012.

Tableau 10 — Tableau par branche d'activité et par région (niveau 2 de la NUTS)

Code	Liste des variables	Ventilation
B.1b	1. Valeur ajoutée brute aux prix de base (taux de croissance en volume aux prix de l'année précédente) ⁽¹⁾	
B.1b	2. Valeur ajoutée brute aux prix de base (prix courants) ⁽²⁾	A*10
D.1	3. Rémunération des salariés (prix courants)	A*10
P.51b	4. Formation brute de capital fixe (prix courants)	A*10
	5. Emploi ⁽²⁾ ⁽³⁾ en milliers de personnes et en milliers d'heures travaillées	
ETO	— Total ⁽²⁾ ⁽³⁾	A*10
EEM	— Salariés ⁽³⁾	A*10
POP	6. Population en milliers de personnes ⁽⁴⁾	

(1) Transmission facultative jusqu'en 2016. À partir de 2017, transmission obligatoire à t + 24 mois et transmission facultative à t + 12 mois.

(2) Total de la valeur ajoutée brute et emploi total en milliers de personnes: transmission à t + 12 mois.

Emploi total en heures travaillées, ventilation A*10 de l'emploi en personnes et en heures travaillées, ventilation A*10 de la valeur ajoutée brute: transmission à t + 24 mois.

(3) Emploi et salariés: résidents et non-résidents employés par des unités productrices résidentes (concept intérieur – DC).

(4) La transmission est obligatoire à t + 12 mois.

Tableau 11 — Dépenses des administrations publiques par fonction

Code	Liste des variables	Fonction	Ventilation par sous-secteur ⁽¹⁾
OP5ANP	Formation brute de capital + acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾ ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.5	Formation brute de capital	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾ ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.51b	dont: Formation brute de capital fixe	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.13
NP	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾ ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.1	Rémunération des salariés	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾ ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.3	Subventions	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾ ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4	Revenus de la propriété ⁽²⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾ ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4p_S.1311	dont revenus à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) ⁽²⁾ ⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1312, S.1313, S.1314
D.4p_S.1312	dont revenus à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) ⁽²⁾ ⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1313, S.1314
D.4p_S.1313	dont revenus à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) ⁽²⁾ ⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1312, S.1314

Code	Liste des variables	Fonction	Ventilation par sous-secteur (1)
D.4p_S.1314	dont revenus à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) (2) (6)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(7)	S.1311, S.1312, S.1313
D.62 + D.632	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature et transferts sociaux en nature – production marchande achetée	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(3)(7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (8) (8)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(3)(7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.632	Transferts sociaux en nature – production marchande achetée (8) (8)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(3)(7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.2 + D.29 + D.5 + D.8	Consommation intermédiaire + autres impôts sur la production + impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. + ajustement pour variations des droits à pension	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(3)(7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.2	Consommation intermédiaire	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(3)(7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.29 + D.5 + D.8	Autres impôts sur la production + impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. + ajustement pour variations des droits à pension	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(3)(7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7	Autres transferts courants (2)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(3)(7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7p_S.1311	dont transferts à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) (2) (6)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(7)	S.1312, S.1313, S.1314
D.7p_S.1312	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) (2) (6)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(7)	S.1311, S.1313, S.1314
D.7p_S.1313	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) (2) (6)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(7)	S.1311, S.1312, S.1314
D.7p_S.1314	dont transferts à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) (2) (6)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(7)	S.1311, S.1312, S.1313
D.9	Transferts en capital (2) (5)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(3)(7)	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.92p	dont aides à l'investissement (2) (3)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(7)	S.13
D.9p_S.1311	dont aides à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) (2) (6)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(7)	S.1312, S.1313, S.1314
D.9p_S.1312	dont aides à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) (2) (6)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(7)	S.1311, S.1313, S.1314
D.9p_S.1313	dont aides à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) (2) (6)	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP(7)	S.1311, S.1312, S.1314

Code	Liste des variables	Fonction	Ventilation par sous-secteur ⁽¹⁾
D.9p_S.1314	dont aides à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) ⁽²⁾ ⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1312, S.1313
TE	Total des dépenses	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾ ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.3	Dépense de consommation finale	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾ ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.31	Dépense de consommation individuelle ⁽⁴⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.32	Dépense de consommation collective ⁽⁴⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

(1) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(2) La consolidation des données relatives aux sous-secteurs doit être faite au sein de chaque sous-secteur mais pas entre sous-secteurs. Les données du secteur S.13 correspondent à la somme des données des différents sous-secteurs, à l'exception des postes D.4, D.7 et D.9 (ainsi que de leurs sous-postes) pour lesquels il convient de consolider les données entre sous-secteurs (avec des informations de contrepartie).

(3) À titre facultatif pour les sous-secteurs.

(4) Transmission obligatoire pour le total des groupes de la CFAP.

(5) Ne doit pas être inclus dans D.9p. D.995 doit être déduit de D.99r.

(6) À titre facultatif.

(7) À fournir à partir de l'année de référence 2001.

(8) Transmission facultative des données relatives aux années de référence antérieures à l'année 2012. La transmission est obligatoire pour les années de référence à partir de l'année 2012.

Tableau 12 — Tableau par branche d'activité et par région (niveau III de la NUTS)

Code	Liste des variables	Ventilation ⁽¹⁾
B1.b	1. Valeur ajoutée brute aux prix de base (prix courants)	A*10
	2. Emploi ⁽²⁾ (en milliers de personnes)	
ETO	— Total	A*10
EEM	— Salariés	A*10
POP	3. Population (en milliers)	

(1) Les positions agrégées suivantes de la ventilation A*10 de la NACE Rév.2 peuvent être utilisées:

- (G, H, I et J) au lieu de (G, H and I) et (J);
- (K, L, M et N) au lieu de (K), (L) et (M and N)
- (O, P, Q, R, S, T et U) au lieu de (O, P et Q) et (R, S, T et U).

(2) Emploi et salariés: résidents et non-résidents employés par des unités productrices résidentes (concept intérieur – DC).

Tableau 13 — Compte des ménages par région (niveau 2 de la NUTS)

Compte d'affectation des revenus primaires des ménages (S.14)

Code	Emplois	Code	Ressources
D.4	1. Revenus de la propriété	B.2n/B.3n	3. Excédent net d'exploitation/revenu mixte net
B.5n	2. Solde net des revenus primaires	D.1	4. Rémunération des salariés
		D.4	5. Revenus de la propriété

Compte d'affectation des revenus primaires des ménages (S.14)			
Code	Emplois	Code	Ressources
Compte de distribution secondaire du revenu des ménages (S.14)			
Code	Emplois	Code	Ressources
D.5	6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	B.5	10. Solde net des revenus primaires
D.61	7. Cotisations sociales nettes	D.62	11. Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
D.7	8. Autres transferts courants	D.7	12. Autres transferts courants
B.6n	9. Revenu disponible net		
Dépense de consommation finale des ménages (S.14)			
P.3	13. Dépense de consommation finale des ménages ⁽¹⁾		

(¹) À titre facultatif.

Tableau 15 — Tableau des ressources aux prix de base, y compris passage aux prix d'acquisition (prix courants et prix de l'année précédente ⁽¹⁾)

n=64, m=64

		Branches d'activité (NACE A*64) 1 2 3 4 n	Σ (1)	Importations cif ⁽³⁾	Total des ressources aux prix de base	Marges commerciales et de transport	Impôts sur les produits moins subventions sur les produits	Total des ressources aux prix d'acquisition
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1	(1)	Production aux prix de base par produit et par branche		a) Intra-UE cif ⁽²⁾ a1) en provenance de S.21: États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro (cif) ⁽²⁾ a2) en provenance de S.xx (S.21 - S.2I): États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro) (cif) ⁽²⁾ b) Extra-UE cif ⁽²⁾ c) Total				
2								
3								
4								
.								
.								
Produits (CPA)								
.								
.								
m								
Σ (1)								
Postes d'ajustement:								
— Cif/fob sur les importations	(2)	—				—	—	
— Achats directs à l'étranger par des résidents		—				—	—	
(1) + (2)								
Total, dont:								
— Production marchande	(3)							
— Production pour emploi final propre								
— Production non marchande								

(1) Transmission facultative des données aux prix de l'année précédente pour les années de référence 2010-2014. Transmission obligatoire à partir de l'année de référence 2015.

(2) Les importations doivent être ventilées comme suit:

a) S.21 États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro,

a1) S.2I États membres dont la monnaie n'est pas l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes dont la monnaie est l'euro,

a2) S.xx (S.21 - S.2I) États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception des la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro), et

b) S.22 Pays non membres de l'Union européenne et organisations internationales non résidentes dans l'Union européenne,

compte tenu de ce qui suit:

— les ventilations de l'UEM et de l'UE devraient représenter la composition effective à la fin de chaque période de référence ("composition évolutive");

— les États membres dont la monnaie est l'euro doivent fournir toutes les ventilations visées aux points a), a1), a2) et b); Les États membres dont la monnaie n'est pas l'euro doivent fournir les données ventilées aux niveaux visés aux points a) et b) mais les ventilations visées aux points a1) et a2) sont facultatives;

— les données devraient être fournies en prix courants et aux prix de l'année précédente.

(3) Le concept à appliquer aux données par produit dans les tableaux des ressources et des emplois et dans le cadre entrées-sorties est le concept intérieur. Les ajustements apportés au concept intérieur (achats directs à l'étranger par les résidents) figurent comme totaux de lignes dans la partie (2) du tableau. Les importations (cif) par produit ne comprennent pas les achats directs effectués à l'étranger par les résidents.

Tableau 16 — Tableau des emplois aux prix d'acquisition () (prix courants et prix de l'année précédente ⁽¹⁾)

n=64, m=64

		Branches d'activité (NACE A*64) 1 2 3 n	Σ (1)	Emplois finals a) b) c) d) e) f) g) h) i) j) k) l)	Σ (3)	Σ (1) + Σ (3)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Produits (CPA)	1	(1) Consommation intermédiaire aux prix d'acquisition par produit et par branche d'activité		Emplois finals aux prix d'acquisition ⁽⁵⁾ : dépense de consommation finale: a) des ménages b) des ISBLSM c) des administrations publiques d) total: formation brute de capital: e) formation brute de capital fixe f) variation des stocks ⁽²⁾ g) variation des objets de valeur ⁽²⁾ h) variation des stocks et des objets de valeur i) total Exportations fob ⁽³⁾ : j) intra UE j1) — à destination de S.21: États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro ⁽³⁾ j2) — à destination de S.xx (S.21 - S.2I): États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro) ⁽³⁾ k) extra-UE ⁽³⁾ l) total		
	2					
	3					
	.					
	.					
	m					
Σ (1)	(2)	Total de la consommation intermédiaire par branche d'activité		Total des emplois finals par type		Total des emplois
Postes d'ajustement:						
— Ajustement cif/fob sur les exportations		—		uniquement exportations	uniquement exportations	
— Achats directs à l'étranger par les résidents		—		uniquement dépenses de consommation finale des ménages	uniquement dépenses de consommation finale des ménages	
— Achats sur le territoire national par des non-résidents		—		uniquement dépenses de consommation finale des ménages et exportations	uniquement dépenses de consommation finale des ménages et exportations	

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Σ (2) + Σ (3)	(4)					
— Rémunération des salariés ⁽⁴⁾ Salaires et traitements ⁽⁴⁾				—	—	—
— Autres impôts moins subventions sur la production ⁽⁴⁾				—	—	—
— Consommation de capital fixe ⁽⁴⁾	(5)		—		—	—
— Excédent net d'exploitation ⁽⁴⁾				—	—	—
— Excédent brut d'exploitation ⁽⁴⁾				—	—	—
— Revenu mixte brut ⁽⁴⁾				—	—	—
Valeur ajoutée brute aux prix de base	(6)			—	—	—
Production totale aux prix de base	(7)			—	—	—
Données supplémentaires facultatives:						
— Formation brute de capital fixe	(8)(2)			—		
— Stock brut de capital fixe				—		
— Heures travaillées (en milliers)				—		

(*) Les cinq tableaux supplémentaires mentionnés ci-dessous doivent être établis tous les cinq ans (années de référence se terminant par 0 ou 5). La transmission de ces cinq tableaux supplémentaires est obligatoire en prix courants et facultative aux prix de l'année précédente.

Ces cinq tableaux sont les suivants:

- tableau des emplois aux prix de base (blocs de lignes (1) - (7));
- tableau des emplois de la production intérieure aux prix de base (blocs de lignes (1) et (2));
- tableau des emplois des importations aux prix de base (blocs de lignes (1) et (2));
- tableau des marges commerciales et de transport (blocs de lignes (1) et (2));
- tableau des impôts moins subventions sur les produits (blocs de lignes (1) et (2)).

(1) Transmission facultative des données aux prix de l'année précédente pour les années de référence 2010-2014. Transmission obligatoire à partir de l'année de référence 2015.

(2) À titre facultatif.

(3) Les exportations devraient être ventilées comme suit:

j) S.21 États membres et institutions et organes de l'Union européenne.

j1) S.21 États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro.

j2) S.xx (S.21 - S.21) États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro), et

k) S.22 Pays non membres de l'Union européenne et organisations internationales non résidentes dans l'Union européenne, compte tenu de ce qui suit:

- les ventilations de l'UEM et de l'UE devraient représenter la composition effective à la fin de chaque période de référence ("composition évolutive");
- les États membres dont la monnaie est l'euro doivent fournir toutes les ventilations visées aux points j), j1), j2) et k); Les États membres dont la monnaie n'est pas l'euro doivent fournir les données ventilées aux niveaux visés aux points j) et k) mais les ventilations visées aux points j1) et j2) sont facultatives;
- les données devraient être fournies en prix courants et aux prix de l'année précédente.

(4) Les données en prix courants sont obligatoires, les données aux prix de l'année précédente sont facultatives.

(5) Le concept à appliquer aux données par produit dans les tableaux des ressources et des emplois et dans le cadre entrées-sorties est le concept intérieur. Les ajustements apportés au concept intérieur (achats directs à l'étranger par les résidents et achats sur le territoire national par des non-résidents) figurent comme total de ligne dans la partie (3) du tableau. Les dépenses de consommation finale des ménages par produit ne comprennent pas les achats directs à l'étranger par les résidents. Les dépenses de consommation finale des ménages par produit comprennent les achats effectués sur le territoire national par des non-résidents. Les exportations (fob) par produit ne comprennent pas les achats sur le territoire national par des non-résidents.

Tableau 17 — Tableau entrées-sorties symétrique aux prix de base (**) (produit × produit (*))

(prix courants ⁽⁴⁾)

n=64

		Produits 1 2 3 n	Σ (1)	Emplois finals a) b) c) d) e) f) g) h) i) j) k) l)	Σ (3)	Σ (1) + Σ (3)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Produits	(1)	Consommation intermédiaire aux prix de base (produit × produit)		Emplois finals aux prix de base ⁽³⁾ : Dépense de consommation finale: a) des ménages b) des ISBLSM c) des administrations publiques d) total: Formation brute de capital: e) formation brute de capital fixe f) variation des stocks ⁽¹⁾ g) variation des objets de valeur ⁽¹⁾ h) variation des stocks et des objets de valeur i) total Exportations ⁽²⁾ : j) intra UE j1) — à destination de S.21: États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro ⁽²⁾ j2) — à destination de S.xx (S.21 - S.2I): États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro) k) extra-UE ⁽²⁾ l) total		
	1					
	2					
	3					
	.					
.						
.						
.						
.						
n						
Σ (1)	(2)	Total de la consommation intermédiaire aux prix de base par produit		Emplois finals par type aux prix de base		Total des emplois aux prix de base
Emplois de produits importés *** (***)		Total de la consommation intermédiaire de produits importés, par produit, cif		Emploi final de produits importés, cif		Total des importations
Impôts moins subventions sur les produits	(3)	Impôts moins subventions sur les produits, par produit		Impôts moins subventions sur les produits, par type d'emploi final		Total des impôts moins subventions sur les produits
Σ (1) + (3)	(4)	Total de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition par produit		Total des emplois finals aux prix d'acquisition par type		Total des emplois aux prix d'acquisition

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
— Rémunération des salariés	(5)					
Salaires et traitements						
— Autres impôts moins subventions sur la production				—	—	—
— Consommation de capital fixe				—	—	—
— Excédent net d'exploitation				—	—	—
— Excédent brut d'exploitation				—	—	—
— Revenu mixte brut ⁽¹⁾				—	—	—
Valeur ajoutée brute aux prix de base	(6)			—	—	—
Production totale aux prix de base	(7)			—	—	—
Importations intra-UE cif ⁽²⁾						
— importations en provenance de S.21: États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro (cif) ⁽²⁾	(8)			—	—	—
— importations en provenance de S.xx (S.21 - S.21): États membres dont la monnaie n'est pas l'euro, institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro) (cif) ⁽²⁾				—	—	—
Importations extra-UE cif ⁽²⁾				—	—	—
Σ (8)	(9)	Importations cif par produit				
Total des ressources aux prix de base	(10)	Ressources aux prix de base, par produit				

(*) Ventilation "branche d'activité par branche d'activité" pour autant qu'il s'agisse d'une bonne approximation de la ventilation "produit par produit".

(**) La transmission des deux tableaux mentionnés ci-dessous est obligatoire en prix courants:

- tableau entrées-sorties symétrique aux prix de base (bloc de ligne (1), bloc de ligne (2), ligne "emplois de produits importés", blocs de lignes (3) et (4))
- tableau entrées-sorties symétrique pour les importations aux prix de base (blocs de lignes (1) et (2))

(***) Uniquement pour le sous-tableau de la production intérieure.

(1) À titre facultatif.

(2) Les importations et les exportations devraient être ventilées comme suit:

j) S.21 États membres et institutions et organes de l'Union européenne,

j1) S.21 États membres dont la monnaie est l'euro, Banque centrale européenne et autres institutions et organes de la zone euro,

j2) S.xx (S.21 - S.21) États membres dont la monnaie n'est pas l'euro et institutions et organes de l'Union européenne (à l'exception de la Banque centrale européenne et des autres institutions et organes de la zone euro), et

k) S.22 Pays non membres de l'Union européenne et organisations internationales non résidentes dans l'Union européenne,

compte tenu de ce qui suit:

— les ventilations de l'UEM et de l'UE devraient représenter la composition effective à la fin de chaque période de référence ("composition évolutive");

— les États membres dont la monnaie est l'euro doivent fournir toutes les ventilations visées aux points j), j1), j2) et k); Les États membres dont la monnaie n'est pas l'euro doivent fournir les données ventilées aux niveaux visés aux points j) et k) mais les ventilations visées aux points j1) et j2) sont facultatives;

— les données doivent être fournies en prix courants.

(3) Le concept à appliquer aux données par produit dans les tableaux des ressources et des emplois et dans le cadre entrées-sorties est le concept intérieur. Les ajustements apportés au concept intérieur (achats directs à l'étranger par les résidents et achats sur le territoire national par des non-résidents) figurent comme totaux de lignes. Les dépenses de consommation finale des ménages par produit ne comprennent pas les achats directs à l'étranger par les résidents. Les dépenses de consommation finale des ménages par produit comprennent les achats effectués sur le territoire national par des non-résidents. Les exportations (fob) par produit ne comprennent pas les achats sur le territoire national par des non-résidents.

(4) La transmission de tous les tableaux entrées-sorties symétriques aux prix de l'année précédente est facultative.

Tableau 20 — Tableau croisé des actifs fixes par branche d'activité et par produit (stocks)

Code	Liste des variables	Ventilation Branches d'activités ⁽¹⁾	Coût de remplacement courant	Coût de remplacement aux prix de l'année précédente
AN.11b	1. Actifs fixes bruts		x	x
AN.111b	2. Logements, brut	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.112b	3. Autres bâtiments et ouvrages de génie civil	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.113b + AN.114b	4. Machines et équipements, brut + systèmes d'armes, brut	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.1131b	5. Matériel de transport, brut	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.1132b	6. Équipements TIC, brut		x	x
AN.11321b	7. Matériel informatique, brut		x	x
AN.11322b	8. Équipements de télécommunications, brut		x	x
AN.1139b + AN.114b	9. Machines et équipements, brut + systèmes d'armes, brut		x	x
AN.115b	10. Ressources biologiques cultivées, brut	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.117b	11. Droits de propriété intellectuelle, brut		x	x
AN.1173b	12. Logiciels et bases de données, brut		x	x
AN.11n	13. Actifs fixes nets		x	x
AN.111n	14. Logements, net	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.112n	15. Autres bâtiments et ouvrages de génie civil, net	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.113n + AN.114n	16. Machines et équipements, net + systèmes d'armes, net	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.1131n	17. Matériel de transport, net	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.1132n	18. Équipements TIC, net		x	x
AN.11321n	19. Matériel informatique, net		x	x
AN.11322n	20. Équipements de télécommunications, net		x	x
AN.1139n + AN.114n	21. Machines et équipements, net + systèmes d'armes, net		x	x
AN.115n	22. Ressources biologiques cultivées, net	A*21/A*38/A*64	x	x
AN.117n	23. Droits de propriété intellectuelle, net		x	x
AN.1173n	24. Logiciels et bases de données, net		x	x

⁽¹⁾ A*21 obligatoire
A*38/A*64: facultatif
Économie totale si aucune ventilation n'est indiquée.

Tableau 22 — Tableau croisé de la formation brute de capital fixe (FBCF) par branche d'activité et par produit (opérations)

Code	Liste des variables	Ventilation des branches d'activité ⁽¹⁾	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés ⁽³⁾
P.51b_AN.11	1. FBCF en actifs fixes		x	x
P.51b_AN.111	2. FBCF en logements	A*21/A*38/A*64	x	x
P.51b_AN.112	3. FBCF en autres bâtiments et ouvrages de génie civil	A*21/A*38/A*64	x	x
P.51b_AN.113 + AN.114	4. FBCF en machines et équipements + systèmes d'armes	A*21/A*38/A*64	x	x
P.51b_AN.1131	5. FBCF en matériel de transport	A*21/A*38/A*64	x	x
P.51b_AN.1132	6. FBCF en équipements TIC ⁽²⁾		x	x
P.51b_AN.11321	7. FBCF en matériel informatique ⁽²⁾		x	x
P.51b_AN.11322	8. FBCF en équipements de télécommunication ⁽²⁾		x	x
P.51b_AN.1139 + AN.114	9. FBCF en machines et équipements + systèmes d'armes ⁽²⁾		x	x
P.51b_AN.115	10. FBCF en ressources biologiques cultivées	A*21/A*38/A*64	x	x
P.51b_AN.117	11. FBCF en droits de propriété intellectuelle		x	x
P.51b_AN.1173	12. FBCF en logiciels et bases de données ⁽²⁾		x	x

(1) A*21 obligatoire.

A*38/A*64: facultatif

Économie totale si aucune ventilation n'est indiquée.

(2) Facultatif pour les années de référence antérieures à 2000. Obligatoire à partir de l'année de référence 2000.

(3) Les données aux prix de l'année précédente n'ont pas à être fournies pour l'année de référence 1995.

Tableau 26 — Compte de patrimoine non financier

Code	Liste des variables	Ventilation Secteurs
AN.1	1. Actifs non financiers produits ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.11 + AN.12	2. Actifs fixes + Stocks ⁽¹⁾	S.1, S.11 ⁽⁴⁾ , S.12 ⁽⁴⁾ , S.13 ⁽⁴⁾ , S.14 + S.15 ⁽⁴⁾
AN.11	3. Actifs fixes ⁽²⁾	S.1, S.11 ⁽⁴⁾ , S.12 ⁽⁴⁾ , S.13 ⁽⁴⁾ , S.14 + S.15 ⁽⁴⁾
AN.111	4. Logements	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.112	5. Autres bâtiments et ouvrages de génie civil ⁽²⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1121	6. Bâtiments non résidentiels ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1122	7. Autres ouvrages de génie civil ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.113 + AN.114	8. Machines et équipements + systèmes d'armes ⁽²⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.115	9. Ressources biologiques cultivées ⁽²⁾	S.1, S.11 ⁽⁴⁾ , S.12 ⁽⁴⁾ , S.13 ⁽⁴⁾ , S.14 + S.15 ⁽⁴⁾
AN.117	10. Droits de propriété intellectuelle ⁽²⁾	S.1, S.11 ⁽⁴⁾ , S.12 ⁽⁴⁾ , S.13 ⁽⁴⁾ , S.14 + S.15 ⁽⁴⁾
AN.1171	11. Recherche et développement ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15

Code	Liste des variables	Ventilation Secteurs
AN.1172	12. Prospection minière et évaluation ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1173	13. Logiciels et bases de données ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1174	14. Œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1179	15. Autres droits de propriété intellectuelle ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.12	16. Stocks ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.13	17. Objets de valeur ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.2	18. Actifs non financiers non produits ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.21	19. Ressources naturelles ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.211	20. Terrains	S.1 ⁽³⁾ , S.11 ⁽³⁾ , S.12 ⁽³⁾ , S.13 ⁽³⁾ , S.14 + S.15 ⁽⁴⁾
AN.212	21. Réserves de minerais et de produits énergétiques ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.213 + AN.214	22. Ressources biologiques non cultivées et ressources en eau ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.215	23. Autres ressources naturelles ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.22	24. Contrats, baux et licences ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.23	25. Achats moins ventes de fonds commerciaux et d'autres actifs commerciaux ⁽³⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15

Unité: prix courants

(1) Transmission facultative des données relatives aux années de référence antérieures à 2012. La transmission est obligatoire pour les années de référence à partir de 2012.

(2) Transmission facultative des données relatives aux années de référence antérieures à 2000. La transmission des données relatives aux années de référence 2000 à 2011 est obligatoire uniquement pour l'économie totale. Transmission obligatoire pour l'économie totale et les secteurs institutionnels pour les années de référence à partir de 2012.

(3) À titre facultatif.

(4) Première transmission en 2017.

Tableau 27 ⁽¹⁾ — Comptes financiers trimestriels des administrations publiques

Code	Opération/Solde	Actifs / passifs	Secteurs et sous-secteurs ⁽²⁾ ⁽³⁾
F	Opérations financières	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.2	Numéraire et dépôts	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.21	Numéraire	Passifs	S.1311
F.3	Titres de créance	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.31	À court terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.32	À long terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.4	Crédits	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.41	À court terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

Code	Opération/Solde	Actifs / passifs	Secteurs et sous-secteurs ⁽²⁾ ⁽³⁾
F.42	À long terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.5	Actions et parts de fonds d'investissement	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.51	Actions	Actifs	S.13
F.52	Parts de fonds d'investissement	Actifs	S.13
F.6	Droits sur les provisions techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.61	Provisions techniques d'assurance-dommage	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.63 + F.64 + F.65	Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension et droits à des prestations autres que de pension	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.66	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.7	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.8	Autres comptes à recevoir/à payer	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
LE	Solde	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.2	Numéraire et dépôts	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.21	Numéraire	Passifs	S.1311
AF.3	Titres de créance	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.31	À court terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.32	À long terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.4	Crédits	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.41	À court terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.42	À long terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.5	Actions et parts de fonds d'investissement	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.51	Actions	Actifs	S.13
AF.52	Parts de fonds d'investissement	Actifs	S.13

Code	Opération/Solde	Actifs / passifs	Secteurs et sous-secteurs ⁽²⁾ ⁽³⁾
AF.6	Droits sur les provisions techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.61	Provisions techniques d'assurance-dommage	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.63 + AF.64 + AF.65	Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension et droits à des prestations autres que de pension	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.66	Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.7	Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.8	Autres comptes à recevoir/à payer	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
	Informations de contrepartie ⁽⁴⁾ / Opérations		
F.31	Titres à court terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12, S.128 + S.129, S.2
F.32	Titres à long terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12, S.128 + S.129, S.2
F.41	Crédits à court terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12 ⁽⁵⁾ , S.128 + S.129, S.14 + S.15, S.2 ⁽⁵⁾
F.41	Crédits à court terme	Passifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11 ⁽⁵⁾ , S.12 ⁽⁵⁾ , S.128 + S.129, S.2 ⁽⁵⁾
F.42	Crédits à long terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12 ⁽⁴⁾ , S.128 + S.129, S.14 + S.15, S.2 ⁽⁴⁾
F.42	Crédits à long terme	Passifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11 ⁽⁵⁾ , S.12 ⁽⁵⁾ , S.128 + S.129, S.2 ⁽⁵⁾
F.5	Actions et parts de fonds d'investissement	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12, S.128 + S.129, S.2
	Informations de contrepartie ⁽⁴⁾ / Solde		
AF.31	Titres à court terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12, S.128 + S.129, S.2
AF.32	Titres à long terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12, S.128 + S.129, S.2
AF.41	Crédit à court terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12 ⁽⁵⁾ , S.128 + S.129, S.14 + S.15, S.2 ⁽⁵⁾
AF.41	Crédit à court terme	Passifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11 ⁽⁵⁾ , S.12 ⁽⁵⁾ , S.128 + S.129, S.2 ⁽⁵⁾
AF.42	Crédits à long terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12 ⁽⁵⁾ , S.128 + S.129, S.14 + S.15, S.2 ⁽⁵⁾

Code	Opération/Solde	Actifs / passifs	Secteurs et sous-secteurs ⁽²⁾ ⁽³⁾
AF.42	Crédits à long terme	Passifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11 ⁽⁵⁾ , S.12 ⁽⁵⁾ , S.128 + S.129, S.2 ⁽⁵⁾
AF.5	Actions et parts de fonds d'investissement	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à: S.11, S.12, S.128 + S.129, S.2

(1) Les États membres communiquent à la Commission (Eurostat) une description des sources et des méthodes utilisées pour établir les données trimestrielles lorsqu'elles commencent à transmettre le tableau 27. Les États membres signalent à la Commission (Eurostat) toute révision apportée à la description initiale, en même temps qu'ils transmettent les données révisées.

(2) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(3) Consolidation

- S.13 consolidé et non consolidé
- Autres sous-secteurs: consolidés

(4) Information de contrepartie – secteurs et sous-secteurs de contrepartie:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S.128 + S.129 Sociétés d'assurance et fonds de pension
- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages
- S.2 Reste du monde

(5) À titre facultatif.

Tableau 28 — Dette publique, données trimestrielles (critère de Maastricht)

Code	Passifs ⁽¹⁾	Secteurs et sous-secteurs ⁽²⁾ ⁽³⁾
GD	Total	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.2	Numéraire et dépôts	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.21	Numéraire	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.22 + AF.29	Dépôts	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.3	Titres de créance	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.31	À court terme	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.32	À long terme	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.4	Crédits	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.41	À court terme	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.42	À long terme	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

(1) Encours en valeur nominale à la fin du trimestre.

(2) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(3) Les données relatives aux sous-secteurs doivent être consolidées au sein de chaque sous-secteur, mais pas entre sous-secteurs.

Tableau 29 — Droits à pension acquis à une date donnée dans le cadre de l'assurance sociale ⁽⁷⁾ ⁽⁸⁾

Relations	Code	Ligne	Enregistrement	Comptes nationaux principaux						Exclus des comptes nationaux principaux	Régimes de pension: total	Contreparties: Droits à pension des ménages non résidents ⁽⁴⁾		
			Gérants des systèmes de pension	Autres que les administrations publiques			Administrations publiques							
			Régimes à cotisations définies	Régimes à prestations définies ou autres régimes à cotisations non définies ⁽¹⁾	Coût	Régimes à cotisations définies	Régimes à prestations définies pour les salariés des administrations publiques ⁽²⁾			Régimes de pension de la sécurité sociale				
							classés dans les sociétés financières	classés dans les administrations publiques ⁽³⁾	classés dans les administrations publiques					
			Code	XPC1W	XPB1W	XPCB1W	XPCG	XPBG12	XPBG13	XPBOUT13			XP1314	XPTOT
Colonne n ^o	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J				
			Patrimoine d'ouverture											
	XAF63LS	1	Droits à pension											
			Variations des droits à pension liées à des opérations											
Σ 2.1 à 2.4 – 2.5	XD61p	2	Accroissement des droits à pension résultant des cotisations sociales											
	XD6111	2.1	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs											
	XD6121	2.2	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs											
	XD6131	2.3	Cotisations sociales effectives à la charge des ménages											
	XD6141	2.4	Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages ⁽⁵⁾											

Relations	Code	Ligne	Enregistrement	Comptes nationaux principaux						Exclus des comptes nationaux principaux		Régimes de pension: total	Contreparties: Droits à pension des ménages non résidents (4)	
			Gérants des systèmes de pension	Autres que les administrations publiques			Administrations publiques							
				Régimes à cotisations définies	Régimes à prestations définies ou autres régimes à cotisations non définies (1)	Coût	Régimes à cotisations définies	Régimes à prestations définies pour les salariés des administrations publiques (2)			Régimes de pension de la sécurité sociale			
								classés dans les sociétés financières	classés dans les administrations publiques (2)	classés dans les administrations publiques				
			Code	XPC1W	XPB1W	XPCB1W	XPCG	XPBG12	XPBG13	XPBOUT13	XP1314			XPTOT
Colonne n°	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J				
	XD61SC	2.5	Moins: Service des régimes de pension											
	XD619	3	Autre changement (actuariel) des droits à pension dans le cadre de régimes de pension de la sécurité sociale											
	XD62p	4	Réduction des droits à pension résultant du paiement des prestations de pension											
2 + 3 – 4	XD8	5	Variations des droits à pension résultant des cotisations sociales et des prestations de pension											
	XD81	6	Transfert de droits à pension entre régimes											
	XD82	7	Variations des droits à pension résultant de changements négociés dans la structure de régimes											

Relations	Code	Ligne	Enregistrement	Comptes nationaux principaux						Exclus des comptes principaux
			Gérants des systèmes de pension	Autres que les administrations publiques			Administrations publiques			
				Régimes à cotisations définies	Régimes à prestations définies ou autres régimes à cotisations non définies (1)	Coût	Régimes à cotisations définies	Régimes à prestations définies pour les salariés des administrations publiques (2)		
							classés dans les sociétés financières	classés dans les administrations publiques (3)	classés dans les administrations publiques	R
			Code	XPC1W	XPB1W	XPCB1W	XPCG	XPBG12	XPBG13	XPBOUT13
Colonne n°	A	B	C	D	E	F	G			
Variations des droits à pension liées à d'autres flux										
	XK7	8	Variations des droits dues à des réévaluations (6)							
	XK5	9	Variations des droits à pension dues aux autres changements de volume (6)							
Patrimoine de clôture										
1 + Σ 5 à 9	XAF63LE	10	Droits à pension							
Indicateurs liés										
	XP1	11	Production							

- (1) Ces autres régimes à cotisations non définies, souvent appelés régimes hybrides, combinent un élément de prestations définies et un élément de cotisations définies.
- (2) Régimes mis en place par les administrations publiques pour leurs salariés actuels et leurs anciens salariés.
- (3) Il s'agit de régimes non autonomes à prestations définies dans lesquels les droits à pension sont enregistrés dans le cadre central des comptes nationaux.
- (4) Les données de contrepartie pour les ménages non résidents ne sont présentées séparément que lorsque les relations de pension avec le reste du monde sont significatives.
- (5) Ces suppléments représentent les gains réalisés sur les créances des membres sur les régimes de pension; pour les régimes à cotisations définies, ces gains proviennent de l'investissement des actifs; pour les régimes à prestations définies, ils résultent du "détricotage" de l'actualisation.
- (6) Une ventilation plus détaillée de ces rubriques doit être fournie pour les colonnes G et H sur la base des calculs de modélisation réalisés pour ces régimes. Les cellules en ■ ne sont pas applicables; les cellules en ☐ contiennent des données ne figurant pas dans les comptes nationaux principaux.
- (7) Les données des colonnes G et H devraient comprendre trois ensembles de données fondés sur les calculs actuariels réalisés pour ces régimes de pension. Les ensembles de données devraient refléter les résultats d'une analyse de sensibilité portant sur les paramètres de calcul les plus importants, approuvés par les statisticiens, d'une part, et par les experts en matière de vieillissement de la population travaillant sous les auspices du Comité de politique économique, d'autre part. Les paramètres à utiliser sont clarifiés conformément à l'article 2, paragraphe 3, du présent règlement.
- (8) Les données relatives à l'année de référence 2012 doivent être transmises à titre facultatif. La transmission est obligatoire à compter de l'année de référence 2015.